



RAPPORT DE PRESENTATION

Règlement Local de Publicité

Commune de AVELIN (59)

1. SOMMAIRE

1. SOMMAIRE	2
2. PRESENTATION DE LA COMMUNE	5
ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET SITUATION ADMINISTRATIVE	5
3. GENERALITES HISTORIQUES	7
4. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE	9
4.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	9
4.2 ORIGINES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE	10
4.3. STRUCTURE DE LA POPULATION	12
5. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	20
5.1. PROFIL SOCIO ECONOMIQUE DE LA POPULATION	20
5.2. PROFIL ECONOMIQUE DE LA COMMUNE	26
6. ANALYSE DE L'HABITAT	29
6.1. COMPOSITION DU PARC ET EVOLUTION	29
6.2. TYPE D'OCCUPATION	31
6.3. OCCUPATION DES LOGEMENTS	32
7. PAYSAGE	34
7.1. ENTITE PAYSAGERE	34
7.2. ELEMENTS REMARQUABLES	35
7.3. LES COMPOSANTES DU PAYSAGE ET PERSPECTIVES PAYSAGERES	35
7.4. ENTrees DE COMMUNE	39
8. MILIEU PHYSIQUE	42
8.1. TOPOGRAPHIE	42
8.2. GEOLOGIE	45
9. RESSOURCE EN EAUX ET HYDROLOGIE	47
9.1. LES EAUX DE SURFACES	47
9.2. LES EAUX SOUTERRAINES ET CAPTAGES	49
9.3. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	50
10. CLIMATOLOGIE, SRCAE ET QUALITE DE L'AIR	51
10.1. LE CLIMAT A AVELIN	51
10.2. LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE	53
10.3. LA QUALITE DE L'AIR	55
11. MILIEU NATUREL	57
11.1. SITE NATURA 2000	58
11.2. ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)	61
11.3. 12.3 AUTRES ESPACES PROTEGES	69
11.4. FAUNE ET FLORE A AVELIN	69
11.5. TRAME VERTE ET BLEU	70
11.6. SITE D'INTERETS ECOLOGIQUES	73
11.7. AXES DE MIGRATION DES OISEAUX	74

6. DIAGNOSTIC LOCAL DE PUBLICITE	77
6.1. POURQUOI UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE	77
6.2. DEFINITION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)	78
6.3. LE DIAGNOSTIC	79
6.3.1. ANALYSE PHOTOGRAPHIQUE	79
6.3.2. ZONES A ENJEUX	82
7. BESOINS ET ORIENTATIONS	85
7.1. BESOINS	85
7.2. ORIENTATIONS	86
8. JUSTIFICATIONS DES REGLES	88

PRESENTATION DE LA COMMUNE

2. PRESENTATION DE LA COMMUNE

ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE ET SITUATION ADMINISTRATIVE

AVELIN est situé aux portes de la métropole lilloise et fait partie de l'un des premiers villages de la Pévèle.

La commune s'étend sur 13,8 km² et compte 2 704 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2016.

L'activité agricole y est encore bien présente, le village, dans sa partie centrale, présente une certaine densité du tissu urbain.

La vie économique est également très développée avec la présence de nombreuses entreprises regroupée en zone économique et différents commerces dans le centre du village.

Le village comporte différents hameaux comme : Ennetières, Has, Le Croquet, Le Roseau, Antroeuilles, La Becque, Prez et Treupe.

Les habitants et habitantes de la commune d'AVELIN sont appelés les Avelinois et les Avelinoises.

Les villes voisines sont ATTICHES, TOURMIGNIES, VENDEVILLE, PONT A MARCQ, ENNEVELIN, MERIGNIES, FRETIN, TEMPLEMARS et SECLIN.

AVELIN est une ville de l'arrondissement de Lille et du canton de Templeuve.

Elle est localisée aux portes de l'autoroute A1 et fait donc preuve d'une attractivité importante pour les particuliers comme pour les entreprises.

AVELIN, est un territoire au nord-ouest de la Communauté de Communes Pévèle Carembault (CCPC). Cette Intercommunalité est née le 1er janvier 2014, issue de la fusion de cinq communautés de communes et de l'intégration de la commune de Pont à Marcq.

Elle regroupe 93 150 habitants répartis sur 38 Communes (source : CCPC, 2016). Les territoires historiques et géographiques de la Pévèle et du Carembault ont su conserver une importante activité agricole qui a façonné les paysages (Pévèle venant du nom du latin Pabula : « pâturage » et le Carembault : « pays à blé »).

La plupart des communes y sont séparées par de longues routes bordées de champs et de prairies, une partie de la Communauté de Communes fait partie du Parc Naturel Régional Scarpe Escaut et des sites NATURA 2000 y sont localisés.



Le SCOT de Lille Métropole (Schéma de Cohérence Territoriale) englobe la CCPC.

3. GENERALITES HISTORIQUES

Même si on retrouve des vestiges d'occupation à l'ère mérovingienne, c'est aux environs de 1066 que débute notre histoire aux archives capitulaires de Tournai et dans le domesday book, le livre des possessions du roi d'Angleterre Guillaume le Conquérant. Il tenait le village d'AVELIN dont le seigneur local, Girard d'Avelin, appartenait à la cour de son épouse, la reine Mathilde de Flandres.

On trouvera la trace d'un Gérard d'AVELIN enquêteur en 1207 auprès de Bernard de Roubaix, Philippe d'Anstaing et Walter de Don. En 1214 un Gérard d'Avelin soutient Ferrand de Portugal, comte de Flandre, à la bataille de Bouvines avec le seigneur du Has, Ursin deFretin, et Guillaume d'Ennetieres.

En 1224, un Guillaume d'Avelin est Chanoine de Saint Pierre de Lille. En 1235 on note encore un Gérard « inter-milites » puis sont encore cités un Jean d'Avelin en 1295 et une Beatrice d'Avelin qui épouse Hue Coirbaus. La famille d'Avelin tient le fief pendant environ trois siècles et sera remplacée par les Barbançon.

Un Godefroy de Barbançon apparait en 1345 comme seigneur d'Avelin. C'est Lyon de Barbançon qui mourra vers 1500. Il sera le plus illustre de sa lignée, participant à la bataille de Lallaing dans les rangs du duc de Bourgogne, on le retrouvera auprès de l'empereur Maximilien d'Autriche à la signature du traité de Wavrin.

Sa fille Isabelle épousera en 1480 Jean de Courteville, Chambellan de Charles Quint. Son fils, trop endetté, vendra ses terres aux Saint-Aldegonde.

Jean de Saint Aldegonde, seigneur de Noircarmes, de Genechet d'Avelin, est Conseiller d'état, Chambellan de Charles Quint, Commissaire de Flandres et Grand Bailli de St Omer et Cassel. Son petit-fils Maximilien porte le titre de Comte de Saint Aldegonde, seigneur de Noircarmes, Avelin etc. Il est Chambellan de l'Infante Isabelle, gouverneur du Limbourg puis de l'Artois et Chevalier de la Toison d'Or. Mais en 1659 Louis XIII confisquera tous les biens d'Artois par le traité des Pyrénées. Couvert de dettes, il vendra la seigneurie d'Avelin à Michel d'Hangouart en 1661.

C'est le vrai tournant de l'histoire du village. Michel d'Hangouart qui avait obtenu du roi Philippe II d'Espagne son titre de baron et l'élévation des terres d'Avelin en baronnie réussira à faire valider ses titres par le roi Louis XIV. Petit à petit les Hangouart étendront leur propriété à tous les fiefs alentour (nous en avons dénombré 57 pour 11 seigneuries) jusqu'à lui donner pratiquement les dimensions actuelles de la commune soit 1374 hectares. Devenus comtes, puis marquis, ils firent construire un nouveau château par l'architecte Lequeux. Celui-ci sera détruit à la Révolution. C'est Charles Malet, marquis de Coupigny et mari de Caroline Petitpas de Wallequi avait hérité des terres, qui fera construire le château actuel en 1835.

Puis le baron Alexandre Antonin des Rotours achètera la bâtisse, les bois et de nombreuses terres attenantes et sera élu maire dès 1843. Son fils, Robert Eugene lui succédera aux fonctions de maire, conseiller général et député du Nord ainsi que son propre fils Raoul Gabriel. Arrière-petit-fils de Alexandre, Guillaume, devenu adulte emboîtera le pas de ses aînés et poussera le jeu jusqu'à devenir sénateur.

ANALYSE DU TERRITOIRE

4. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE

4.1 EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

Ensemble	2 704	100,0	2 564	100,0
0 à 14 ans	547	20,2	529	20,6
15 à 29 ans	406	15,0	364	14,2
30 à 44 ans	548	20,3	560	21,8
45 à 59 ans	594	22,0	622	24,2
60 à 74 ans	470	17,4	360	14,0
75 ans ou plus	139	5,1	129	5,0

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

4.2 ORIGINES DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

POP T1 - Population

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016
Population	1 306	1 292	1 817	2 317	2 304	2 451	2 564	2 704
Densité moyenne (hab/km ²)	94,9	93,9	132,0	168,4	167,4	178,1	186,3	196,5

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006	2006 à 2011	2011 à 2016
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,2	5,0	3,1	-0,1	0,9	0,9	1,1
<i>due au solde naturel en %</i>	0,4	0,6	0,8	0,5	0,6	0,8	0,4
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-0,5	4,4	2,3	-0,6	0,3	0,1	0,7
Taux de natalité (‰)	15,4	16,8	14,1	10,6	12,1	11,9	10,3
Taux de mortalité (‰)	11,9	10,8	5,7	5,6	6,3	4,2	6,5

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales - État civil.

- **Le solde naturel** « (ou accroissement naturel ou excédent naturel de [population](#)) est la différence entre le nombre de [naissances](#) et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif ».
- **Le solde apparent des entrées sorties** « est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le [solde naturel](#).

(Source : INSEE, 2019)

Lorsque le solde naturel est positif, cela signifie que le nombre des naissances permet de contrebalancer le nombre des décès, ce qui révèle une capacité de la population à se renouveler naturellement.

Comme dans beaucoup de territoires, la variation de la population est fortement dépendante des flux migratoires, les périodes de croissance démographique correspondant à des flux migratoires positifs, et inversement.

Régulièrement, un solde migratoire qui se dégrade entraîne la dégradation à son tour du solde naturel, de par le manque de nouveaux ménages jeunes, dont les naissances contrebalancent les décès.

A AVELIN, le solde naturel et le solde migratoire sont positif donc la population arrive à se renouveler naturellement et le flux migratoire entraîne également un afflux de population. La Commune voit donc sa population augmenter régulièrement.

4.3. STRUCTURE DE LA POPULATION

La répartition de la population de AVELIN suivant l'âge et le sexe permet de montrer les principales caractéristiques en termes d'habitants.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2016

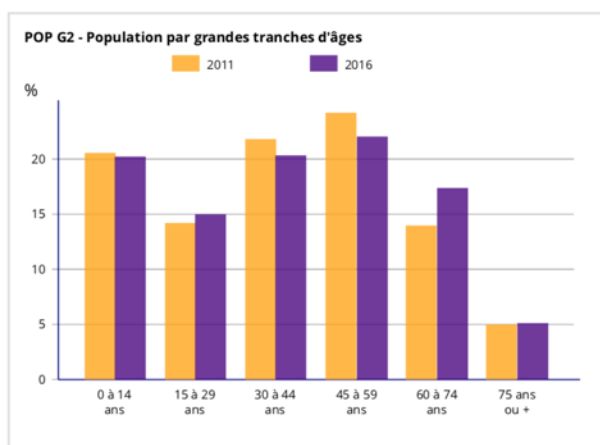
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	1 327	100,0	1 377	100,0
0 à 14 ans	288	21,7	259	18,8
15 à 29 ans	201	15,2	205	14,9
30 à 44 ans	268	20,2	280	20,3
45 à 59 ans	276	20,8	317	23,1
60 à 74 ans	232	17,5	239	17,3
75 à 89 ans	57	4,3	71	5,1
90 ans ou plus	5	0,4	6	0,4
0 à 19 ans	358	27,0	347	25,2
20 à 64 ans	778	58,6	811	58,9
65 ans ou plus	191	14,4	219	15,9

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Chez les hommes, la tranche d'âge la plus importante est celle des 0 à 14 ans, puis celle des 45 à 59 ans puis celle des 30 à 44 ans correspondant aux enfants des précédents sans aucun doute.

C'est la part des 45 à 59 ans qui est majoritaire chez les femmes, puis celle des 30 à 44 ans, puis celle des 0 à 14 ans.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

La part des 45 à 59 ans diminuant par rapport à 2011, ainsi que celle des 30 à 44 ans.

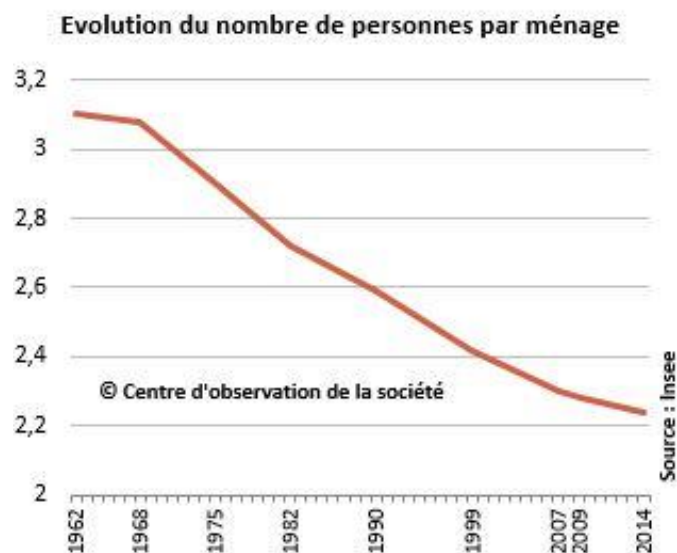
Par contre la part des 60 à 74 ans a augmenté nettement.

La Commune reste attractive, même s'il faut rester vigilant afin de maintenir une population jeune sur la Commune afin d'anticiper une diminution des classes les plus jeunes.

COMPOSITION ET EVOLUTION DES MENAGES

Les ménages, constitués des personnes partageant le même logement, sont de plus en plus petits : ils comportent en moyenne 2,2 personnes en 2013, contre 2,4 en 1999. Plus d'un tiers sont constitués d'une seule personne, un tiers de deux personnes et à peine un tiers de trois personnes ou plus. Ainsi, les évolutions à l'œuvre depuis les années 1970 se poursuivent ; elles découlent du vieillissement de la population et des changements dans les modes de vie (hausse des séparations, diminution des familles nombreuses...).

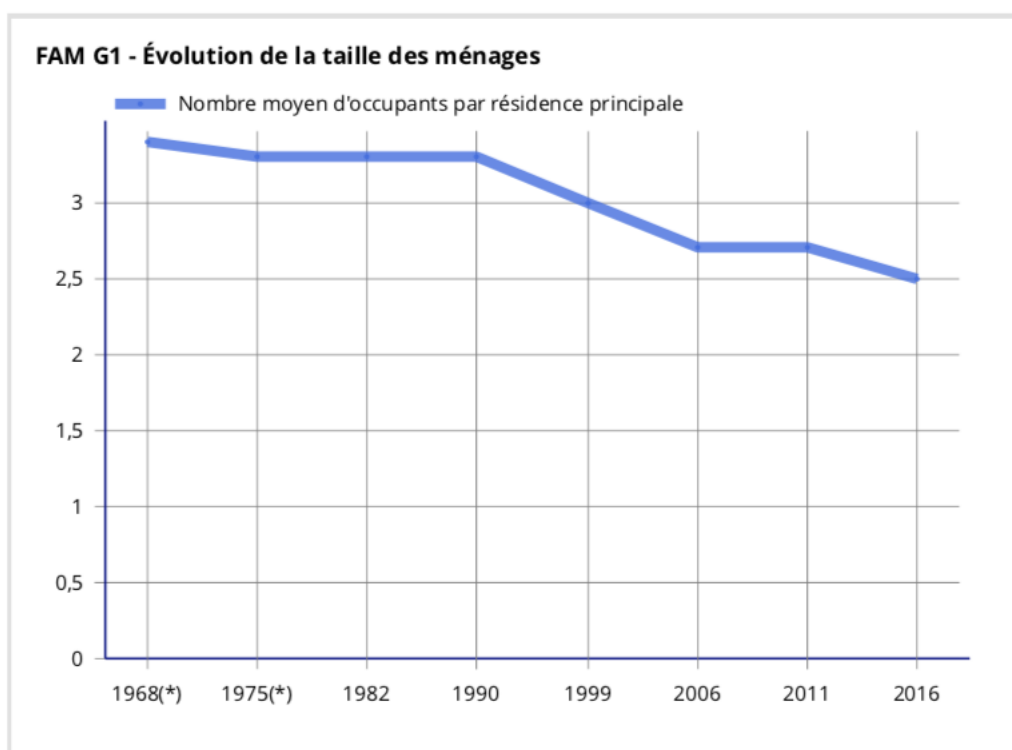
Les ménages sont aussi de plus en plus nombreux : + 4,2 millions depuis 1999. Cette hausse est due pour moitié à la croissance de la population, et pour moitié à la réduction de la taille des ménages. Elle est portée essentiellement par les ménages formés d'une seule personne ou d'un couple sans enfant. Les seniors sont les personnes qui vivent le plus souvent seules : en 2013, 21 % des hommes et 48 % des femmes de 75 ans ou plus sont dans ce cas.



En 2013, 28 % des ménages comprennent une famille avec au moins un enfant mineur. Le nombre de couples avec enfants est resté stable depuis 1999, tandis que le nombre de familles monoparentales a augmenté. Ces dernières représentent désormais plus d'une famille avec enfants sur cinq.

(D'après Fabienne Daguet, division Enquêtes et études démographiques, Insee)

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique,

dans la géographie en vigueur au 01/01/2019.

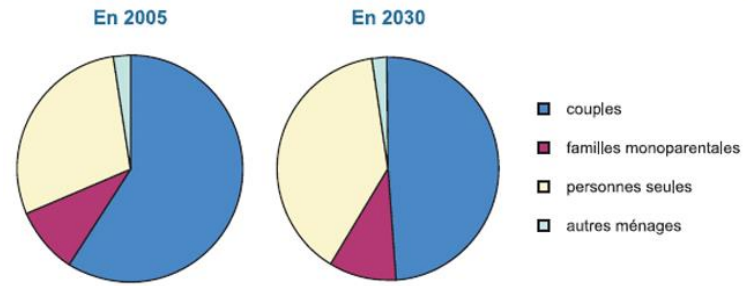
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2006 au RP2016 exploitations principales.

A AVELIN, à partir de 1999, le nombre moyen d'occupants par résidence principale est passé en-dessous de 3. Il est à 2,5 personnes /logement en 2015.

La taille moyenne des ménages diminue globalement dans tous les territoires. Elle est souvent sous la moyenne de 3 occupants par résidence principale.

Ainsi, d'après Patricia Antonov-Zafirov et Aurélien Daubaire - Service Études et Diffusion de l'INSEE, (Projections de ménages du Nord-Pas-de-Calais : des ménages plus nombreux et plus petits sur la plupart des territoires) : « Dans le Nord-Pas-de-Calais, le nombre de ménages augmenterait de 16% entre 2005 et 2030. Cette hausse irait de pair avec une baisse de leur taille et un vieillissement. C'est dans la métropole lilloise que la hausse du nombre de ménages serait la plus soutenue, du fait notamment de la croissance de sa population. Mais la quasi-totalité des grandes intercommunalités serait concernée. En effet, une stabilité voire une baisse de population n'est pas incompatible avec une augmentation du nombre de ménages due à la réduction de leur taille ».

Graphique 2 : RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE DE MÉNAGE

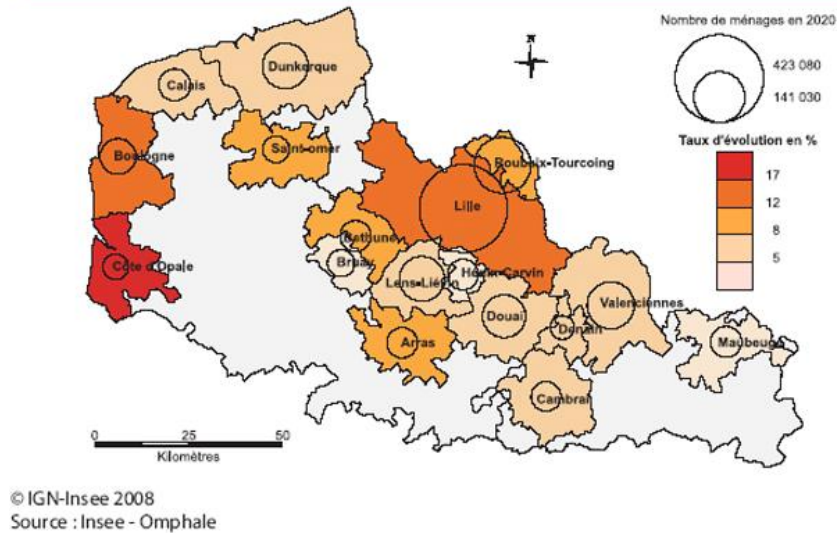


Source : Insee - EAR 2004-2006, Omphale

D’ici 2030, on constate que le nombre de personnes seules sera en nette progression. Ce phénomène va donc provoquer une évolution sur la demande en logement : offres et caractéristiques.

Ainsi, les Communes vont devoir travailler sur une offre de logements plus importante comportant des surfaces plus faibles, dont les pièces sont aménagées pour la fin de vie, proches des services et commerces de proximité, tout en attirant des jeunes ménages et en luttant contre l’isolement par l’organisation d’une cité favorisant l’échange et les rencontres intergénérationnelles.

Carte 3 : PROJECTIONS DU NOMBRE DE MÉNAGES ENTRE 2005 ET 2020 POUR LES BASSINS D'HABITAT DE PLUS DE 50 000 HABITANTS - SCÉNARIOS ARBITRÉS



Cette carte précise l'attractivité des communes situées autour de Lille. Le taux d'évolution du nombre de ménages entre 2005 et 2020 est de 12 %.

La Communauté de Communes Pévèle-Carembault est issue de la fusion de différents territoires qui avaient d'ores et déjà engagé différentes actions (source : SCOT de Lille Métropole) :

- « Dès 2003, la Communauté de communes du Pays de Pévèle a identifié des thématiques de travail prioritaires comme le logement des jeunes et des seniors et l'attractivité du territoire pour les jeunes couples. »
- L'ex-Communauté de communes du Sud-Pévélois, désormais incluse dans l'intercommunalité Pévèle-Carembault, avait ciblé son action sur le logement des personnes défavorisées.
- La Communauté de Communes Espace en Pévèle menait des actions en faveur du logement des personnes âgées (béguinages, logements groupés, maintien au domicile), des handicapés et des jeunes ménages.
- Les enjeux de l'habitat et du foncier avaient été également abordés à l'échelle de l'ex-Pays pévélois.

Caractéristiques des familles

Familles avec enfants de moins de 25 ans	Part des familles avec enfants en 2014	Evolution du nombre de familles avec enfants sur la période 2009 - 2014
Avelin	46,9%	8,2%
CCPC_Centre	45,1%	3,8%
Pévèle Carembault	45,4%	3,7%

Source : INSEE 2014 ; Traitement : ADULM 2017-2018

dont familles monoparentales	Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) en 2014	Evolution du nombre de familles monoparentales sur la période 2009 - 2014
Avelin	14,1%	58,6%
CCPC_Centre	16,4%	8,5%
Pévèle Carembault	17,9%	10,1%

Source : INSEE 2014 ; Traitement : ADULM 2017-2018

dont familles nombreuses	Part des familles nombreuses en 2014	Evolution du nombre de familles nombreuses sur la période 2009 - 2014
Avelin	15,2%	-6,5%
CCPC_Centre	17,8%	-0,3%
Pévèle Carembault	17,0%	-6,8%

Source : INSEE 2014 ; Traitement : ADULM 2017-2018

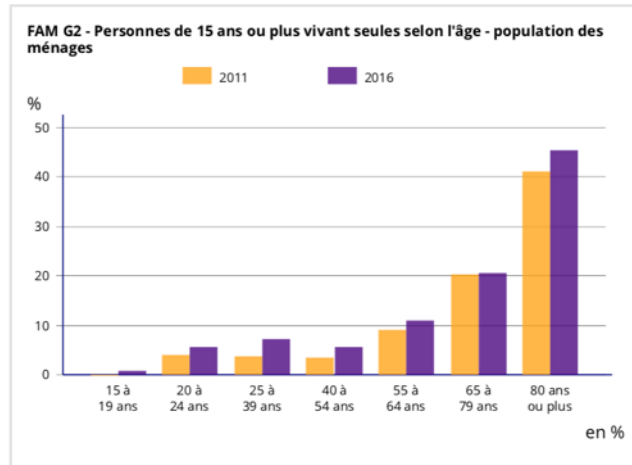
Famille nombreuse :
famille composée d'au moins 3 enfants de moins de 25 ans.

A AVELIN, Ces tableaux montre que les familles monoparentales représentent une part non négligeable de la population.

La Commune de AVELIN doit donc organiser l'urbanisme dans ce sens afin d'anticiper les éventuelles conséquences (isolement, besoin en logement croissant, maintien à domicile, baisse du revenu des ménages...)

Cependant AVELIN semble tirer son épingle du jeu avec une population dynamique dû à l'afflux de personnes venant d'autres territoires et à un bon renouvellement de la population. Toutefois, l'augmentation du nombre de familles monoparentales incite à produire des logements adaptés.

FAM G2 - Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge - population des ménages



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019).

On constate que le nombre de personnes vivant seules augmentent fortement avec l'âge des habitants et toutes les classes d'âges sont touchés à l'exception, bien entendu, des 15 à 19 ans qui vivent généralement seul ou avec leurs parents.

A noter que l'espérance de vie est de 80,00 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes en 2015. Il semble donc pertinent que la Commune possède, à l'avenir, des équipements permettant le maintien à domicile, notamment de l'habitat adapté. D'autant plus que le graphique ci-dessous nous montre que le nombre de ménage à la retraite est important et en augmentation, donc des personnes plus âgées, risquant de se retrouver seules dans les prochaines décennies.

5. ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

5.1. PROFIL SOCIO ECONOMIQUE DE LA POPULATION

5.1.1. POPULATION ACTIVE ET CHOMAGE

A AVELIN, le taux de chômage est de 5,1% en 2016 contre 4,3% en 2011 d'après l'INSEE

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2016	2011
Ensemble	1 747	1 750
Actifs en %	76,9	72,3
Actifs ayant un emploi en %	71,7	68,0
Chômeurs en %	5,1	4,3
Inactifs en %	23,1	27,7
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,6	10,2
Retraités ou préretraités en %	9,0	13,0
Autres inactifs en %	3,6	4,5

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Le taux de chômage au sens du recensement est de 6,1% en augmentation par rapport à 2011.

Le taux de chômage est bien inférieur au taux de chômage national : 8,7% de la population active au dernier trimestre 2017. Il est de 12,3% au premier trimestre 2018 dans le département du Nord.

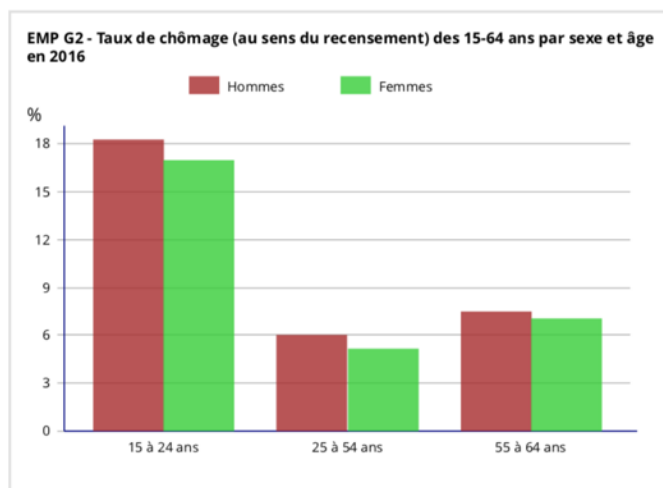
EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2016

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	1 747	1 343	76,9	1 253	71,7
15 à 24 ans	284	89	31,2	73	25,7
25 à 54 ans	1 065	1 034	97,1	977	91,7
55 à 64 ans	398	220	55,3	204	51,2
Hommes	848	677	79,8	628	74,0
15 à 24 ans	139	54	38,7	44	31,7
25 à 54 ans	509	502	98,6	472	92,7
55 à 64 ans	201	121	60,5	112	55,9
Femmes	899	666	74,1	625	69,5
15 à 24 ans	145	35	24,1	29	20,0
25 à 54 ans	557	533	95,7	505	90,7
55 à 64 ans	197	98	50,0	91	46,4

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

La répartition par classe d'âge semble suivre une évolution normale.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2016



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Le chômage concerne essentiellement la tranche des 15 à 24 ans et plus les hommes que les femmes. Idem dans toutes les catégories.

*« Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée "chômeur" (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du Pôle emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail. Remarque(s) : La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et du Pôle emploi. Le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT. Il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution. » (Source : INSEE, 2016)

5.1.2. FORME D'EMPLOI ET CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

ACT T1 - Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2016

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	1 266	100,0	14,3	49,8
Salariés	1 071	84,6	15,5	51,9
Non-salariés	195	15,4	7,7	37,9

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

Sur les 1266 personnes de 15 ans ou plus ayant un emploi, 84,60 % sont salariés soit une très grande majorité.

195 personnes (15,40%) sont non salariées, elles travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2016

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	636	100	630	100
Salariés	515	81,0	556	88,3
Titulaires de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	478	75,1	519	82,4
Contrats à durée déterminée	14	2,2	27	4,3
Intérim	4	0,6	1	0,2
Emplois aidés	3	0,5	2	0,3
Apprentissage - Stage	16	2,5	7	1,1
Non-Salariés	121	19,0	74	11,7
Indépendants	50	7,9	43	6,8
Employeurs	71	11,1	27	4,3
Aides familiaux	0	0,0	4	0,6

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

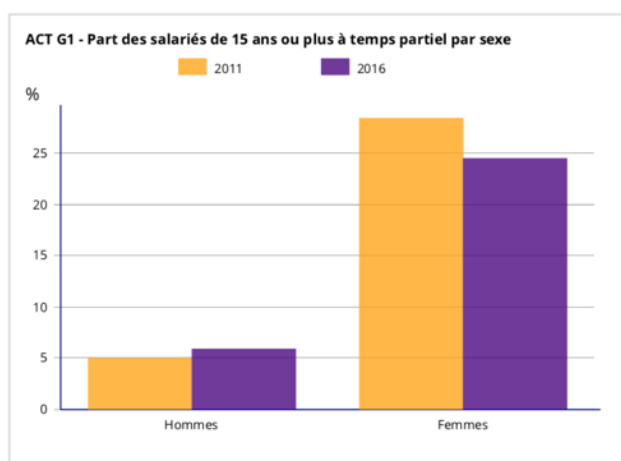
Sur l'ensemble des 15 ans ou plus ayant un emploi salarié 75,1 % des hommes et 82,4% des femmes sont, soit titulaires de la fonction publique, soit ont un contrats à durée indéterminée.

Seuls 2,2% des hommes et 4,3% des femmes ont des contrats à durée déterminée.
Peu de personnes ont recours à l'intérim.

Parmi les non-salariés, 7,9 % des hommes et 6,8 % des femmes sont indépendants, 11,1% des hommes et 4,3% des femmes sont des employeurs.

On recense 4 aides-familiaux dans la commune.

ACT G1 - Part des salariés de 15 ans ou plus à temps partiel par sexe



Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

A AVELIN le temps partiel chez les femmes est très représenté mais en diminution par rapport à 2011. Peu d'hommes ont un emploi à temps partiel.

5.1.3. POTENTIEL FISCAL

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2016

	2016
Nombre de ménages fiscaux	1 042
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	2 700
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	27 384
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	69

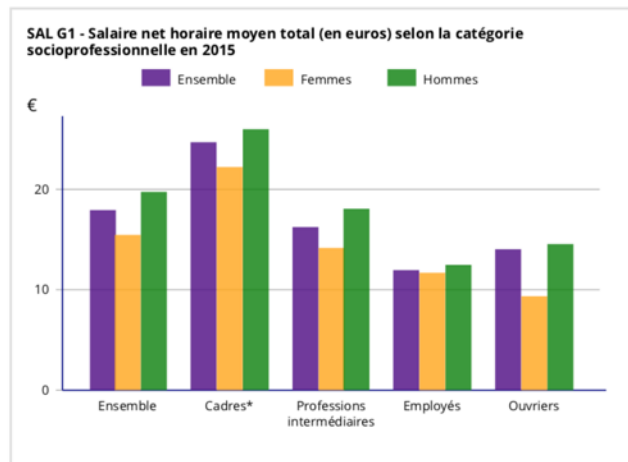
Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2019.

AVELIN est une commune dont les ménages fiscaux ont un revenu médian disponible par unité de consommation de 27 384 Euros. Il y a 1042 ménages fiscaux.

Sur le graphique ci-contre, on compare par catégorie socioprofessionnelle en 2015 les salaires net horaire moyen total.

SAL G1 - Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Secteur privé et entreprises publiques hors agriculture, catégorie socioprofessionnelle du poste principal occupé par le salarié dans l'année.

Source : Insee, DADS - fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016.

Les cadres ont un salaire net horaire plus élevé que les autres catégories socio professionnelles. L'écart entre homme et femme se fait sentir dans toutes les catégories, les femmes ont un salaire inférieure à celui des hommes, cette différence est, par exemple, très nette chez les cadres, les professions intermédiaires et les ouvriers.

5.2. PROFIL ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

5.2.1. ACTIVITES ECONOMIQUES EN PLACE ET SECTEURS D'ACTIVITES

CEN T1 - Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	300	100,0	175	68	25	15	17
Agriculture, sylviculture et pêche	13	4,3	5	7	1	0	0
Industrie	27	9,0	8	1	5	7	6
Construction	32	10,7	11	9	5	4	3
Commerce, transports, services divers	199	66,3	130	47	10	4	8
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	68	22,7	32	23	9	1	3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	29	9,7	21	4	4	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019.

Les activités sur la Commune d'AVELIN sont :

- L'industrie,
- Commerçants/transports/artisanat,
- Construction,
- Travaux Publics,
- Un établissement scolaire et autres établissements administratifs/publics,
- Entreprises de prestations intellectuelles ou tertiaires,
- Activité agricole ou assimilée,
- Des professionnels de santé.

TOU T1 - Nombre et capacité des hôtels au 1er janvier 2019

	Hôtels	Chambres
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2019.

TOU T2 - Nombre et capacité des campings au 1er janvier 2019

	Terrains	Emplacements
Ensemble	0	0
1 étoile	0	0
2 étoiles	0	0
3 étoiles	0	0
4 étoiles	0	0
5 étoiles	0	0
Non classé	0	0

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les partenaires territoriaux en géographie au 01/01/2019.

A noter que l'activité touristique n'est pas recensée au niveau de l'INSEE (pas d'hôtel et pas de camping).

5.2.2. EMPLOIS PROPOSES

CEN T2 - Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
Ensemble	3 140	100,0	225	335	471	720	1 389
Agriculture, sylviculture et pêche	35	1,1	24	11	0	0	0
Industrie	850	27,1	1	58	220	183	388
Construction	430	13,7	25	57	133	215	0
Commerce, transports, services divers	1 747	55,6	157	149	118	322	1 001
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	459	14,6	71	135	29	123	101
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	78	2,5	18	60	0	0	0

Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2019.

3140 emplois salariés sont proposés à AVELIN.

6. ANALYSE DE L'HABITAT

6.1. COMPOSITION DU PARC ET EVOLUTION

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2016	%	2011	%
Ensemble	1 112	100,0	1 002	100,0
Résidences principales	1 061	95,4	958	95,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	14	1,3	6	0,6
Logements vacants	37	3,4	38	3,8
<i>Maisons</i>	<i>1 030</i>	<i>92,6</i>	<i>974</i>	<i>97,2</i>
<i>Appartements</i>	<i>78</i>	<i>7,1</i>	<i>24</i>	<i>2,4</i>

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019 .

En 2016, la commune de AVELIN compte 1112 logements (contre 1002 en 2011) et 1061 résidences principales contre 958 en 2011, cela s'explique par l'augmentation du nombre de résidences secondaires passant de 6 à 14. Le nombre de logements vacants est important : 37 en 2016.

La maison est largement plus représentée que l'appartement.

LOG T5 - Résidences principales en 2016 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2014	1 048	100,0
<i>Avant 1919</i>	<i>148</i>	<i>14,1</i>
<i>De 1919 à 1945</i>	<i>88</i>	<i>8,4</i>
<i>De 1946 à 1970</i>	<i>89</i>	<i>8,5</i>
<i>De 1971 à 1990</i>	<i>397</i>	<i>37,9</i>
<i>De 1991 à 2005</i>	<i>197</i>	<i>18,8</i>
<i>De 2006 à 2013</i>	<i>129</i>	<i>12,3</i>

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

La plupart des résidences principales de AVELIN ont été construites entre 1971 et 1990.

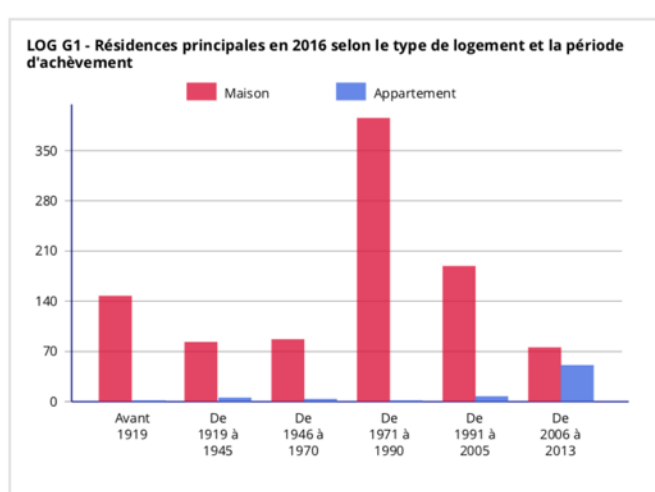
Ce qui n'est pas sans conséquence d'un point de vue énergétique (la première réglementation thermique datant de 1975).

Entre 1946 et 1990 le rythme de développement de l'habitat est d'environ 11,04 logements par an. Entre 1991 et 2012, le rythme est d'environ 14,81 logements par an.

Il y a donc eu moins de constructions mais le rythme a augmenté.

6.2. TYPE D'OCCUPATION

LOG G1 - Résidences principales en 2016 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2014.

Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

L'appartement est très peu représenté à AVELIN. Il s'agit essentiellement de maison.

6.3. OCCUPATION DES LOGEMENTS

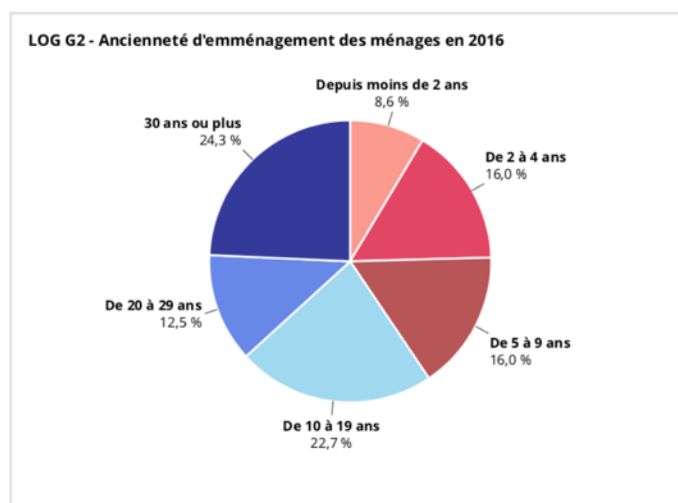
LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation

	2016				2011	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	1 061	100,0	2 704	17,7	958	100,0
Propriétaire	880	82,9	2 323	19,9	821	85,7
Locataire	170	16,0	356	6,2	129	13,4
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	54	5,1	95	8,9	40	4,2
Logé gratuitement	11	1,1	25	18,4	8	0,8

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2016



Source : Insee, RP2016 exploitation principale, géographie au 01/01/2019.

La majorité des ménages sont présents sur AVELIN depuis 30 ans ou plus (date de leurs installations).

Le type d'occupation des résidences principales divise la population en trois catégories :

- Les propriétaires majoritaires en 2011 et en 2016 ayant une ancienneté moyenne d'emménagement de 19,9 ans.
- Les locataires ayant une ancienneté moyenne d'emménagement de 6,2 ans.
- 11 personnes logées gratuitement ayant une ancienneté moyenne d'emménagement de 18,4 ans.

7. PAYSAGE

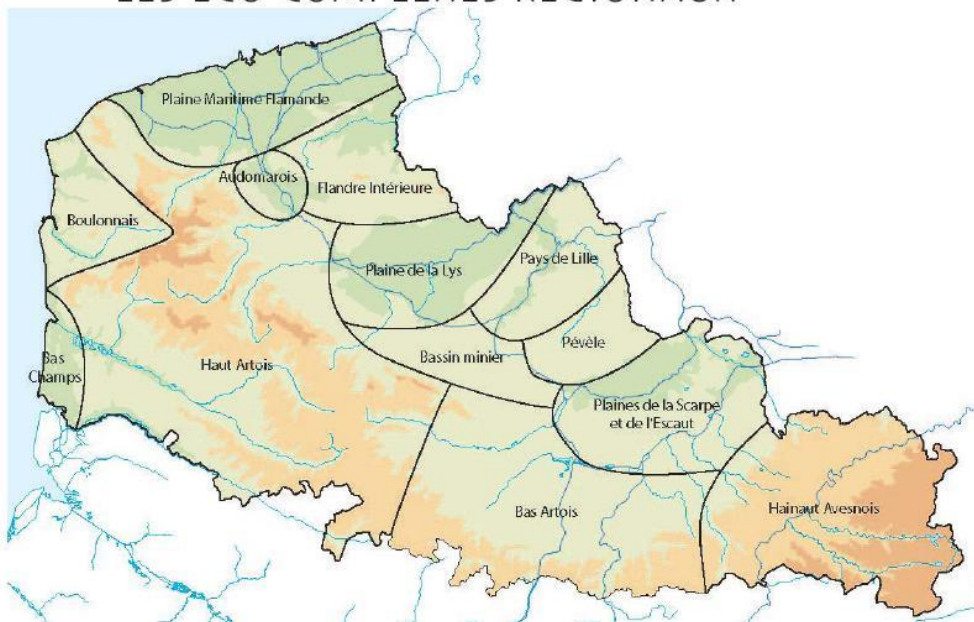
7.1. ENTITE PAYSAGERE

AVELIN se situe dans l'entité paysagère de la Pévèle, à l'interface de deux autres entités, celle de l'agglomération urbaine dense autour de Lille et les plaines agricoles et rurale.

Le paysage du Pévèlois est très ouvert, tournant le dos au bassin minier, et s'ouvrant au contraire sur l'identité paysagère de l'espace périurbain de la métropole lilloise.

Il s'agit d'un espace périurbain résidentiel, caractérisé par un habitat linéaire serré dense, soit un habitat le long des voies, organisé autour d'un centre peu marqué, et plutôt dense.

LES ÉCO-COMPLEXES RÉGIONAUX



Source : atlas des paysages Nord-Pas-de-Calais

D'après l'écologie du paysage (atlas NPDC), la « matrice » du paysage de la Pévèle est constituée par les grandes cultures, superficie dominante de cet éco-complexe.

Au sein de cette matrice dominante, on distingue trois réseaux de « tâches » :

- La couronne de grands bois périphériques, régulièrement positionnés dans l'espace, et constituant des structures relais de complexe biologique ;
- Des cellules urbaines nombreuses et très régulièrement réparties, à structure linéaire ou en étoile ;
- Les espaces prairiaux et les vergers, cellules les plus nombreuses, et les plus réduites en superficie, disposées de manière aléatoire.

La matrice est également bordée et traversée par des éléments fragmentant que sont les infrastructures de transports.

Le paysage de AVELIN se compose hors zone urbanisée de nombreuses parcelles agricoles : champs de Maïs, Pommes de terre, Blés et autres céréales... Différentes zones de prairies (pâturées ou de fauche) sont encore présentes souvent sous forme de poches autour des bâtiments d'exploitation.

Les parcelles sont généralement de petite taille en comparaison aux paysages d'Open Field de l'Oise par exemple.

Quelques éléments paysagers (haies, bosquets, fossés enherbés) subsistent, le champ de vision est interrompu par les barrières visuelles que représentent au nord : la voie ferrée et l'aéroport, au Nord-Ouest l'autoroute A1 au sud, plus éloignée, la forêt de Phalempin.

7.2. ELEMENTS REMARQUABLES

Il existe quelques éléments remarquables dans la Commune, non citée dans le présent rapport de présentation.

7.3. LES COMPOSANTES DU PAYSAGE ET PERSPECTIVES PAYSAGERES

Le paysage d'AVELIN est composé des entités suivantes :

Les paysages boisés :

Deux types de paysages boisés sont rencontrés sur la commune :

- ✓ Les espaces naturels boisés de grande emprise, au sud de la D549
- ✓ Les espaces boisés diffus au sein du tissu urbain : haies privatives, alignement d'arbres, bosquets...

Les paysages liés à l'eau : Peu présent sur la Commune.

Les fossés et quelques cours d'eaux sont situés sur la Commune.

Les paysages ruraux : Des espaces ruraux cultivés, offrant un espace agricole ouvert, entourent le tissu urbain, au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Les paysages prairiaux se sont amenuisés mais restent présents souvent autour des maisons notamment dans les hameaux.

Les paysages aménagés et traités : Quelques cheminements et places ainsi que des champs et prairies encore présents apporte des espaces aérés et végétalisés au sein du tissu urbain.

- Les paysages de champs ouverts

Ces paysages sont largement majoritaires sur le territoire communal. Les terres de culture occupent en effet l'essentiel du territoire communal.

- Les perspectives lointaines

La situation du territoire de AVELIN est à l'origine de nombreuses perspectives lointaines.

Les Cônes de vue au Nord de AVELIN



Les Cônes de vue au Centre de AVELIN



Les Cônes de vue au Sud de AVELIN



Le tissu urbain est assez aéré à AVELIN, les façades situées à l'alignement ont tendance à fermer le paysage, cela correspond souvent aux maisons anciennes.

Cependant, au sein du tissu urbain, les espaces de respiration se réduisent, du fait du comblement des dents creuses.

Sur AVELIN, il existe différents lotissements, les matériaux et choix paysager des lotisseurs sont divers, comme le montrent les illustrations suivantes :



Quelques éléments peuvent appauvrir le paysage et doivent être intégrés comme par exemple les éléments de publicité.

7.4. ENTREES DE COMMUNE

Les portes et les itinéraires de traversée du territoire communal sont des espaces de référence où se joue l'image des villes. Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualité urbaine et paysagère, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles. Elles servent également à délimiter l'espace urbain et à marquer l'entrée dans l'urbanisation, pour limiter la vitesse des automobilistes.

Les entrées de communes principales sont les suivantes :

En venant de Pont à Marcq :

Une entrée de Ville présentant une bonne qualité paysagère.



En venant de Seclin :
Une entrée de Ville assez urbaine.



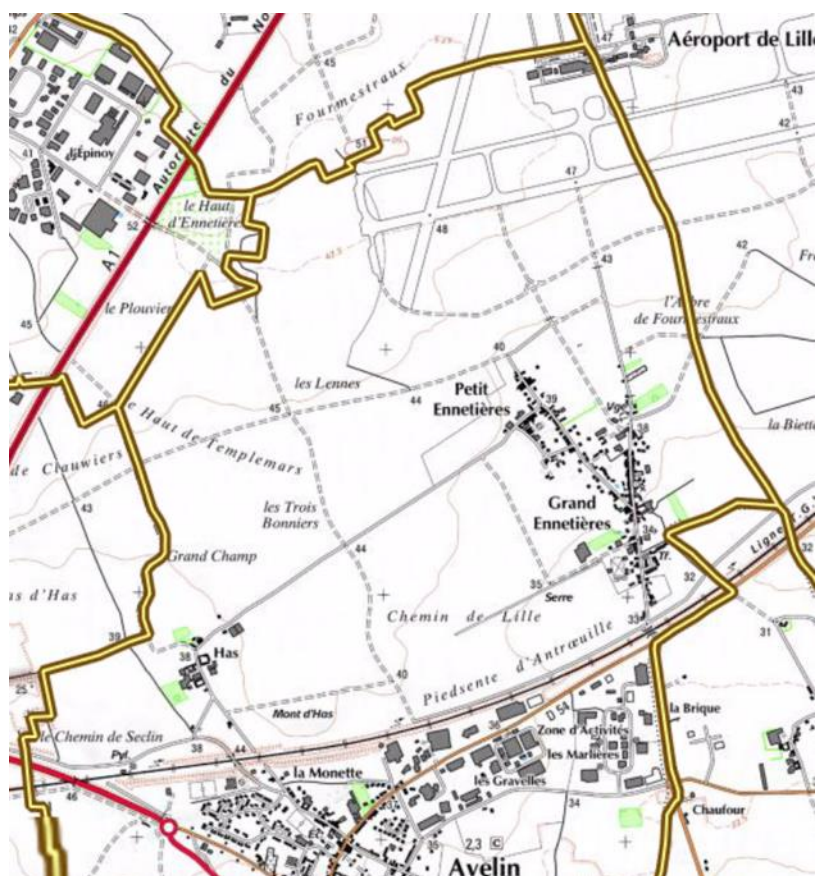
En venant de FRETIN :
Une entrée de Ville au sein d'une Zone économique



Source : Google Maps

8. MILIEU PHYSIQUE

8.1. TOPOGRAPHIE



AVELIN est situé à la limite du PEVELE et du MELANTOIS, le 1/3 Nord-Est est en MELANTOIS et les 2/3 sud en PEVELE.

Le relief de la commune de AVELIN est relativement peu marqué.

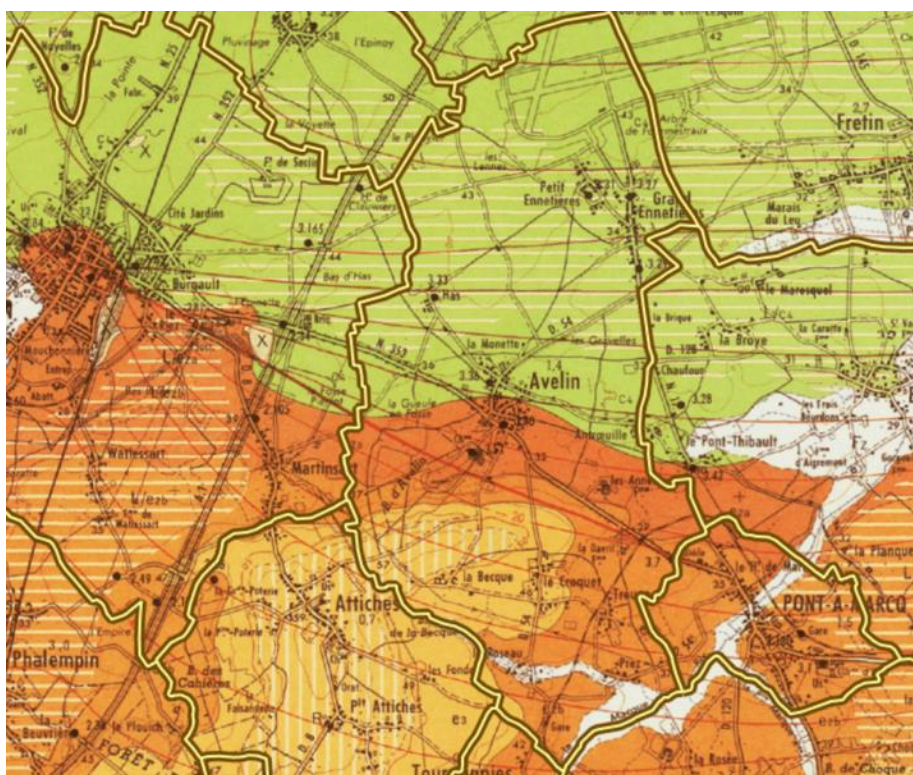
Le point le plus haut du territoire culmine à 55 mètres au niveau des « Hautes crêtes » au sud-ouest du territoire à proximité du GR121B (Un point haut à 50 m est également localisé au nord dans l'emprise de l'aéroport).

Le point le plus bas se situe à une altitude de 30 mètres au lieu-dit Antrœuilles à l'Est du centre de la Commune.

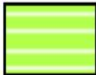



Le centre de la Commune est, plus ou moins, dans une « cuvette ». Globalement, depuis l'aéroport l'altitude diminue jusqu'au centre pour ensuite augmenter à nouveau. Ceci est à nuancer, car sans être fortement accidenté, des différences de niveau sont notées ponctuellement sur le territoire.

Plus généralement, on comprend que les eaux pluviales du territoire ruissellent vers le centre de la Commune.

8.2. GEOLOGIE



Source : Extrait GEOPORTAIL, 2019

	L/c4 Limons de lavage ou limons quaternaires sur craie blanche du Sénonien
	c4 Sénonien, Craie blanche
	e3 Yprésien, Argile d'Orchies
	e2b Landénien, Sables d'Ostricourt
	e2a Landénien, Argile de Louvil
	R/e3 Sables recouvrant l'Argile d'Orchies

Source : Extrait INFOTERRE, 2019, Légende pour AVELIN

AVELIN appartient à l'entité géologique de la Pévèle. Coïncidant pratiquement avec la présence des formations tertiaires, la Pévèle est limitée par les éléments suivants :

- Au Nord et à l'Ouest par le Mélantois,

- Au Sud par la vallée de la Scarpe qui la sépare de l'Ostrevent,
- A l'est par la vallée de l'Escaut.

Au niveau des lieux dit Ennetières et Grand Ennetières, on constate des Limons de lavage ou limons quaternaires sur argile de Louvil du Landénien (L/C4).

Au niveau de l'aéroport, on retrouve une couche du Sénonien, Craie blanche ainsi qu'au niveau du centre, au lieu-dit la Monette.

Ensuite du Nord au suite, vont se succéder différents types de géologie :

- Au niveau du lieu-dit « les Anneaux », on trouve des Argiles de Louvil, Landénien (e2a),
- Au niveau du lieu-dit « La Treupe », on trouve les Sables d'Ostricourt, Landénien (e2b),
- Au niveau du lieu-dit « La Becque », on trouve l'Argile d'Orchies, Yprésien (R/e3).
- Au niveau de la limite avec ATTICHES, on trouve des Sables recouvrant l'argile d'Orchies (R/e3).

9. RESSOURCE EN EAUX ET HYDROLOGIE

9.1. LES EAUX DE SURFACES



Source : Extrait Géoportail, 2019

Globalement les cours d'eau sont situés au sud du territoire, il existe différents cours d'eau temporaires et un cours d'eau permanent en limite administrative avec la commune de MERIGNIES au lieu-dit « Plaine du Pont Tordoir ».

La Marque prend sa source à Mons-en-Pévèle. Elle coule globalement du sud-ouest vers le nord et se jette dans la Deûle. La partie inférieure de la rivière est canalisée et fait partie de la liaison Deûle-Escaut, une ancienne liaison franco-belge qui a été fermée au trafic commercial en 1986.

La Marque prend sa source au lieu-dit Wasquehal, à Mons-en-Pévèle, à environ 50 m d'altitude. Après un parcours de 31 km, au niveau du Port du Dragon à Wasquehal (altitude de 20 m), la Marque est canalisée jusqu'à sa confluence avec la Deûle à Marquette-lez-Lille (parcours total de 37 km).

La Marque coule au centre de son bassin. Le profil en long de la rivière est caractérisé par une pente moyenne de 1 ‰, elle est supérieure à 1,5 ‰ ; en amont et est de 0,5 ‰ pour la partie aval. Cette topographie peu propice à l'évacuation des eaux engendre la présence de zones humides et de marais. La Marque se caractérise par de faibles débits moyens et une forte variabilité inter mensuelle (rapport de 5,3). La station hydrométrique de Pont-à-Marcq a enregistré un débit moyen annuel de 0,28 m³/s.

Suite à des mesures effectuées à partir de 2 stations de mesures (Forest-sur-Marque et Wasquehal) et de la station de prélèvement d'eau de surface de Tourmignies, l'état écologique et chimique du cours d'eau ont tous les deux été qualifiés de « mauvais » (cf. figure 12). Le bassin versant de la Marque est considéré comme vulnérable à la pollution par les nitrates agricoles (DREAL 2013).

9.2. LES EAUX SOUTERRAINES ET CAPTAGES

→ La nappe superficielle :

Les formations de recouvrement (limons pléistocènes et silt argilo sableux : altération d'âge Landénien) peuvent receler une nappe superficielle, retenue par les passages argileux des formations géologiques sous-jacentes. Cependant, il s'agirait dans ce cas de nappe temporaire présente en fonction des précipitations. Cet aquifère est négligeable et impropre à la consommation, probablement en communication avec la nappe des Sables d'Ostricourt.

→ La nappe des Sables d'Ostricourt :

Les Sables d'Ostricourt recèlent une nappe isolée de celle de la craie par l'argile de Louvil. Cette nappe est en communication avec la nappe superficielle, quand cette dernière existe. L'exploitation de la nappe des Sables d'Ostricourt est rendue difficile par la finesse des grains de sable (quelques m³/h). De plus, la présence fréquente de cristaux de gypse, provenant de l'oxydation des sulfures près de la surface, rend ces eaux séléniteuses. (source : BRGM).

→ La nappe de la craie (sénonienne et turonienne) :

Elle représente la ressource en eau souterraine la plus importante et la plus utilisée dans la région.

Dans la zone d'étude, la nappe de la craie est captive sous l'Argile de Louvil. Le substratum imperméable est constitué par les marnes du Turonien moyen ou même par la craie elle-même lorsque celle-ci devient compacte en profondeur.

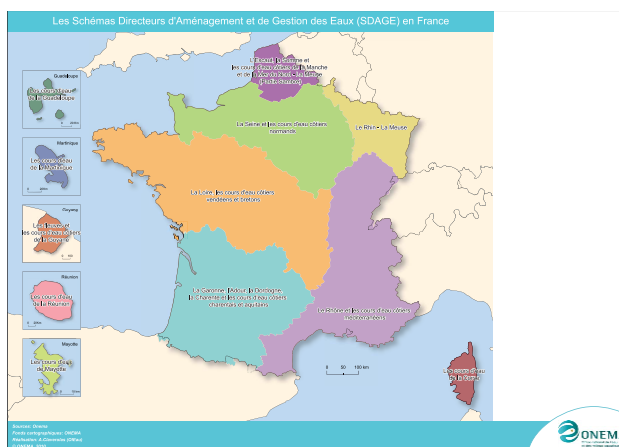
Le dôme du Mélantois constitue, pour la nappe de la craie, une ligne de partage des eaux souterraines et, dans la plus grande partie de la région couverte par cette feuille, l'eau de cette nappe s'écoule, d'une part vers la vallée de la Marque où l'on trouve des émergences permanentes et d'autre part vers de très nombreux ouvrages de captage situés dans la région lilloise. La nappe de la craie est libre dans la région comprise entre le dôme du Mélantois et une ligne joignant approximativement Lille à Baisieux; elle est en position de captivité au-delà, c'est-à-dire, sous le recouvrement tertiaire de la plaine des Flandres.

Le substratum de la nappe est constitué par les marnes ou « dièves » du Turonien qui l'isolent de celle du Calcaire carbonifère sous-jacent sans que l'on puisse pour autant exclure toute communication entre ces deux nappes.

L'écoulement par filets parallèles se fait au sein des diaclases de la craie blanche. Les bons débits se rencontrent à l'aplomb des vallées, là où les fissures ont été élargies, tandis que sous les parties moins pentues, les débits sont beaucoup plus faibles.

9.3. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

En France comme dans les autres pays membres de l'union européenne, les premiers "plans de gestion" des eaux encadrés par le droit communautaire inscrit dans la directive cadre sur l'eau * (DCE *) de 2000, ont été approuvés à la fin de l'année 2009. Ce sont les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Institués par la loi sur l'eau de 1992, ces documents de planification ont évolué suite à la DCE. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de "bon état des eaux". Ils sont au nombre de 12, un pour chaque "bassin" de la France métropolitaine et d'outre-mer.



Le SDAGE qui concerne AVELIN est celui d'Artois-Picardie

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux.

Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE). A ce titre, 66 SAGE sont identifiés par les SDAGE 2010-2015 comme nécessaires pour respecter les orientations fondamentales et les objectifs fixés par la DCE.

10. CLIMATOLOGIE, SRCAE ET QUALITE DE L'AIR

10.1. LE CLIMAT A AVELIN

DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION DE LILLE

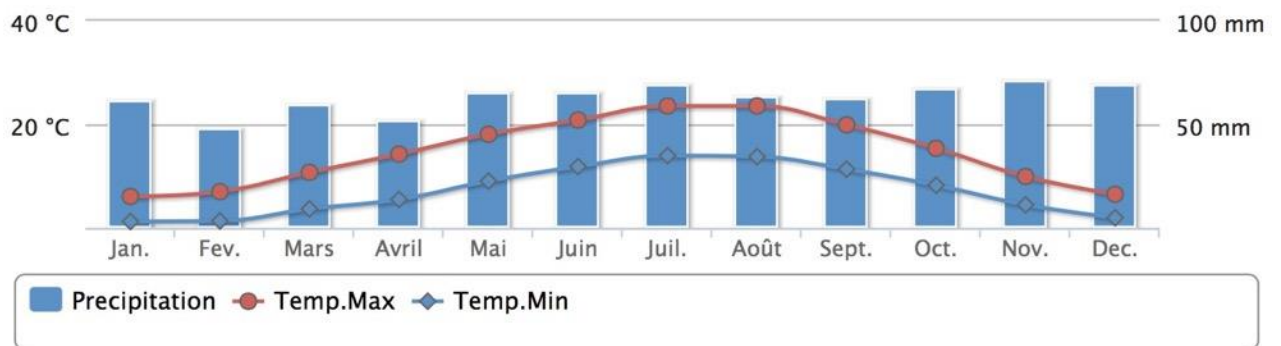
Normales mensuelles - Lille				
	Température Minimale	Température Maximale	Hauteur de Précipitations	Durée d'ensoleillement
	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010
Janvier	1,2 °C	6,0 °C	60,5 mm	65,5 h
Février	1,3 °C	6,9 °C	47,4 mm	70,7 h
Mars	3,6 °C	10,6 °C	58,3 mm	121,1 h
Avril	5,4 °C	14,1 °C	50,7 mm	172,2 h
Mai	8,9 °C	17,9 °C	64,0 mm	193,9 h
Juin	11,7 °C	20,6 °C	64,6 mm	206,0 h
Juillet	13,8 °C	23,3 °C	68,5 mm	211,3 h
Août	13,6 °C	23,3 °C	62,8 mm	199,5 h
Septembre	11,2 °C	19,7 °C	61,6 mm	151,9 h
Octobre	8,1 °C	15,2 °C	66,2 mm	114,4 h
Novembre	4,4 °C	9,8 °C	70,1 mm	61,4 h
Décembre	1,9 °C	6,4 °C	67,8 mm	49,6 h

Données sous forme de graphe Tableaux des relevés

TABLEAU DES NORMALES ANNUELLES

Température minimale	Température maximale	Hauteur de précipitations	Nombre de jours avec précipitations	Durée d'ensoleillement	Nombre de jours avec bon ensoleillement
1981-2010	1981-2010	1981-2010	1981-2010	1991-2010	1991-2010
7,1 °C	14,5 °C	742,5 mm	127,4 j	1617,5 h	44,46 j

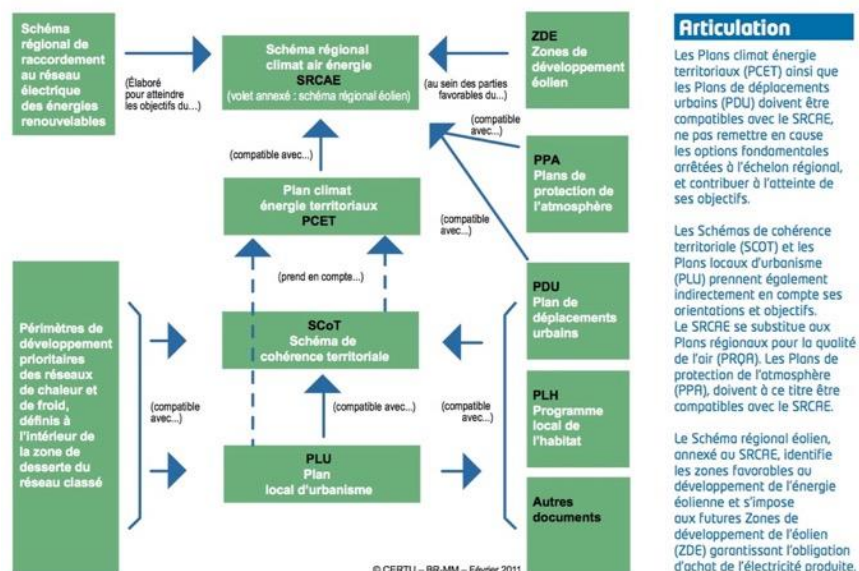
GRAPHIQUE REPRESENTANT LES DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION DE LILLE



10.2. LE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

Source : www.nord-pas-de-calais-picardie.developpement-durable.gouv.fr

Le SRCAE et les documents de planification



La loi Grenelle II confie la responsabilité de l'élaboration du SRCAE à l'Etat et au Conseil régional. L'objectif de ce schéma est de définir les orientations et les objectifs régionaux aux horizons 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique et d'adaptation au changement climatique. En Nord-Pas-de-Calais, la démarche a été lancée officiellement par M. le Préfet de Région et M. le Président du Conseil Régional en décembre 2010 lors de deux réunions :

Une réunion du Comité territorial, instance de concertation rassemblant les collectivités qui mènent ou vont mener une démarche de Plan climat énergie territorial.

Une réunion de l'atelier plénier rassemblant l'ensemble des membres des ateliers d'élaboration du SRCAE.

9 ateliers de travail (Changement climatique et adaptation, EnR, Résidentiel et urbanisme, Transports et mobilité, Agriculture, Tertiaire, Industrie, Qualité de l'air, Modes de production et de consommation) se sont réunis de 1 à 3 fois pour élaborer le diagnostic régional climat air énergie et débattre des orientations stratégiques régionales. Le SRCAE de la région Nord-Pas-de-Calais a été approuvé par arrêté du préfet de région le 20 novembre 2012 et par délibération de l'assemblée plénière du conseil régional le 24 octobre 2012.

Les enjeux régionaux au niveau du climat sont :

- Limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain et à la périurbanisation
- Préserver les puits naturels de carbone
- Réduire les déplacements routiers et leurs impacts
- Développer la multimodalité
- Améliorer la logistique urbaine
- Améliorer la qualité thermique des bâtiments existants (isolation, chauffage)
- Développer la diffusion des moyens de production de chaleur et d'électricité renouvelable
- Mobiliser le potentiel d'économies d'énergie lié aux usages transversaux dans les industries (chauffage des locaux, production et transport de chaleur, moteurs électriques, pompe...)
- Développer des pratiques agricoles sobres en carbone et peu émettrices de polluants atmosphériques
- Anticiper les effets du changement climatique

Le SRCAE comporte cinq grandes catégories :

- 9 orientations transversales liées à l'aménagement du territoire et aux modes de production et de consommation
- 22 orientations sectorielles relatives au bâtiment, au transport et à la mobilité, à Objectifs à l'horizon 2020 en Nord-Pas de Calais l'industrie, et à l'agriculture,
- 8 orientations liées à l'adaptation des territoires au changement climatique.
- 4 orientations spécifiques aux énergies renouvelables, en complément des 4 orientations sectorielles qui intègrent leur développement,
- 4 orientations spécifiques à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction de ses impacts, en complément des orientations sectorielles qui intègrent la problématique des émissions des polluants atmosphériques
- 8 orientations liées à l'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour 2020 en Nord Pas de Calais : Baisser de 20% la consommation énergétique, baisser de 20% les émissions de Gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, Multiplier par 3 la production régionale d'énergies renouvelables.

10.3. LA QUALITE DE L'AIR

(Source : www.atmo-npdc.fr)

Selon l'INSEE, au 1er janvier 2009, le Nord et le Pas-de-Calais comptait 4 033 197 habitants. C'est la 4ème "région" la plus peuplée de France et la 2ème "région" la plus dense (325 habitants/km² en moyenne, soit 3 fois la moyenne nationale). Les départements du Nord et du Pas de Calais ont une bordure littorale de 140 km (62% de la superficie des départements Nord et Pas-de-Calais sont des surfaces agricoles, 7,3% des surfaces boisées, 13% de la superficie du territoire sont occupés par les axes de transports, les zones d'activité et les villes). Le relief du Nord et Pas-de-Calais est faible. La zone de plaine représente environ 40 % de sa superficie et ses zones naturelles humides ne représentent plus que 0,5 % du territoire contre 1/3 à l'origine.

Dans son rapport de synthèse 2014, l'association régionale pour la surveillance et l'évaluation de l'atmosphère (ATMO) décrit l'état des lieux de la pollution régionale :

La qualité de l'air en 2014 présente globalement des résultats conformes à la réglementation pour certains polluants avec, parfois même, une tendance à la baisse depuis plusieurs années, d'autres polluants en revanche, continuent à requérir toute l'attention.

La problématique des particules fines reste un enjeu important, en région comme au niveau local, tout comme l'ozone, dépassant chaque année les objectifs réglementaires. En attestent également les épisodes de pollution, régulièrement constatés en Nord - Pas-de-Calais alors même que la météorologie plutôt maussade en 2014 a pu jouer un rôle assez favorable dans les résultats enregistrés.

Ainsi les actions entreprises en faveur de la qualité de l'air ne peuvent être qu'encouragées, tant au niveau national (via par exemple le plan particules) qu'au niveau régional (Plan de Protection de l'Atmosphère) ou local (intégration de la qualité de l'air dans les plans climat, les plans de déplacements urbains ou les plans locaux d'urbanisme). Leur efficacité passe dans leur capacité à mobiliser tous les secteurs émetteurs de polluants (le transport, l'industrie, le chauffage ou encore l'agriculture), mais aussi à proposer des indicateurs de suivi adéquats, mesurables et ajustables.

L'objectif à long terme, fixé pour la protection de la santé pour l'ozone, n'est pas respecté sur 15 des 21 stations mesurant ce polluant dans la région. Quant à l'objectif à long terme, fixé pour la protection de la végétation, il est dépassé sur 5 stations concernées sur 12, à savoir les stations de typologies rurales et périurbaines. Les moyennes annuelles se situent entre 40 µg/m³ à Halluin (périurbaine) et 57 µg/m³ à Campagne-lès-Boulois (rurale) ainsi qu'à Outreau (périurbaine).

Parmi les 11 sites équipés pour la mesure des particules PM_{2,5}, les moyennes annuelles se situent entre 11 µg/m³ à Cambrai (urbain) et 20 µg/m³ à Roubaix Serres (proximité

automobile). L'objectif de qualité n'est pas respecté sur les 10 stations disposant d'un taux de fonctionnement suffisant. La valeur limite et la valeur cible sont, quant à elles, respectées sur toutes les stations.

Pour la deuxième année consécutive, les valeurs réglementaires pour les particules PM10 sont respectées. Parmi les 31 sites équipés, les moyennes annuelles se situent entre 16 µg/m³ (Cartignies) et 27 µg/m³ (Roubaix Serres et Grande-Synthe). La diminution des niveaux en particules PM10 peut s'expliquer, en partie, par des conditions météorologiques plus favorables à la dispersion des polluants que les années précédentes (hiver doux, printemps doux mais contrasté en précipitations, été pluvieux).

Dans l'ensemble, la répartition des concentrations des différents polluants est bien représentative des typologies de stations, même si des effets locaux peuvent interférer.

Ainsi, pour le dioxyde de soufre, les métaux et les hydrocarbures aromatiques polycycliques, des concentrations plus élevées sont mesurées sur les stations de proximité industrielle, voire sur les stations urbaines du littoral, influencées par les activités industrielles proches. Les stations de proximité automobile relèvent, quant à elles, les concentrations moyennes parmi les plus élevées en dioxyde d'azote, en particules PM10 et en monoxyde de carbone. En ce qui concerne l'ozone, globalement les moyennes les plus élevées sont enregistrées par les stations rurales et périurbaines, ainsi que par les stations situées sur le littoral. Néanmoins, sur ces dernières, les épisodes photochimiques sont moins marqués, en lien avec les conditions météorologiques du bord de mer.

11. MILIEU NATUREL

Source : Extrait Géoportail, 2019 :

Les espaces boisés :

Aucun espace boisé d'importance n'est recensé sur le territoire. Quelques parcelles boisées de taille très limitée sont disséminées sur le territoire mais ne présentent pas de potentiel écologique particulier. Il s'agit :

- Du Bois d'AVELIN ;
- D'un espace boisé au lieu-dit « Les Anneaux » ;
- Du Bois de la Becque (en limite administrative sud).

Les haies et vergers :

L'essentiel du territoire de AVELIN est occupé par les terres de culture. L'exploitation de ces terres limite fortement leur intérêt environnemental.

Quelques pâtures et friches herbacées résiduelles sont recensées à proximité des zones habitées. Ces parcelles sont parfois accompagnées de haies bocagères mais aucun maillage n'existe en raison de leur petit nombre.

11.1. SITE NATURA 2000

A plus de 2,5 km de la limite administrative la plus proche d’Avelin est localisé un site Natura 2000 décrit ci-dessous.

(Source : carmen.developpement-durable.gouv.fr , 2016)

FR3112002 - LES "CINQ TAILLES"

Arrêté du 24 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 Les Cinq Tailles (zone de protection spéciale)

Type : A (ZPS)
 Code du site : FR3112002
 Compilation : 30/11/2005
 Mise à jour :
 Appelation du site : Les "Cinq
 Tailles"
 Dates de désignation / classement :
 ✓ ZPS : premier
 arrêté24/04/2006

ZPS : arrêté en vigueur :
 24/04/2006

Coordonnées du centre
 (WGS 84) :

✓ **Longitude** : 3,06278 (E
 3°03'46")
 ✓ **Latitude** : 50,48556 (N
 50°29'08")

REGION : NORD-PAS-
 DE-CALAIS
DEPARTEMENT : Nord
 (100%)
COMMUNES : Neuville,
 Thumeries.

Superficie : 123 ha.
 Pourcentage de superficie
 marine : 0 %
 Altitude :
 • Min : 0 m.
 • Max : 0 m.
 • Moyenne : 50 m.

Régions biogéographiques
 :
 Atlantique : 100%

Classes d'habitats	Couverture
Forêts caducifoliées	63%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	29%
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	6%
Prairies améliorées	2%

Le périmètre englobe deux grands bassins se situant au nord du site d'environ 35 ha et une couronne boisée de 86,60 ha. Il s'agit d'un espace naturel sensible du département du Nord

Le site accueille une des plus remarquables populations françaises de Grèbe à cou noir, espèce nicheuse emblématique du site, se joint à cette espèce prestigieuse la rare Mouette mélanocéphale qui niche au sein d'une colonie de mouettes rieuses. Fuligules milouins, morillons, canards colverts etc... se reproduisent sur les 35 ha de bassins : ils y trouvent la tranquillité et une nourriture abondante

Certains oiseaux sont sédentaires bien que leur espèce soit en majorité migratrice : Foulque macroule, Héron cendré, Vanneau huppé et Gallinule poule d'eau. De nombreux migrateurs utilisent également les bassins : Avocette élégante, Echasse blanche, Gorgebleue à miroir, Guifette noire, Busard des roseaux, aigrettes, fauvelles, canards divers.

(insectes, petits poissons,
plantes aquatiques)..



Source : Cabinet CHEROUTRE, 2015

Vulnérabilité :

Les plans d'eau composés des anciens bassins de décantation ne font l'objet d'aucune activité de chasse ou de pêche, activités incompatibles avec la présence d'un gazoduc souterrain. La partie boisée fait, quant à elle, l'objet d'une activité de chasse.

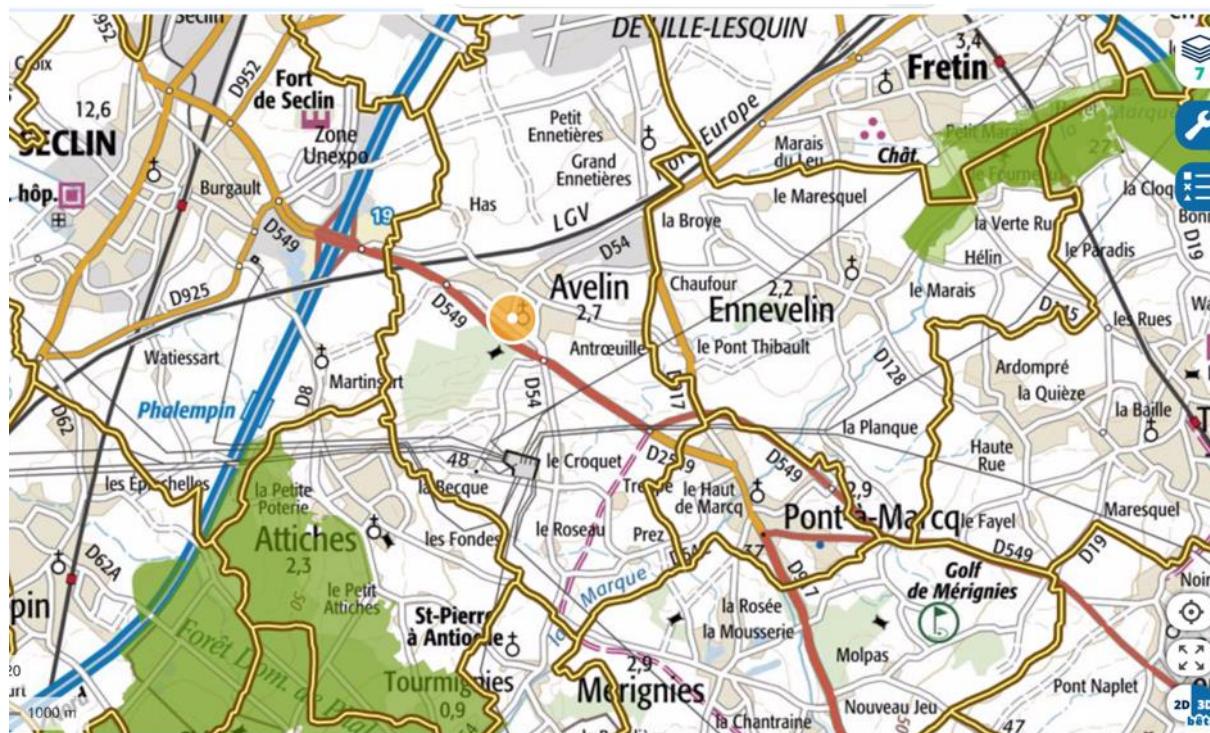
Le site a été aménagé et ouvert au public. Il est soumis à une très forte fréquentation, mais les dispositifs d'observation et de protection des bassins permettent de respecter la tranquillité des oiseaux du bassin. La partie forestière du site subit, quant à elle, des dérangements importants. La richesse alimentaire des bassins est liée à leur origine (bassins de décantation de sucrerie). Les bassins sont alimentés uniquement par les précipitations, aucune maîtrise des niveaux d'eau est possible. Des études complémentaires sur l'évolution des niveaux d'eau et les possibilités de gestion seraient à réaliser.

Un garde départemental a été recruté le 1er juillet 2005 dans le cadre d'une mission de gardiennage, d'entretien ainsi que de la gestion écologique du Site Ornithologique Départemental.

La limite administrative de AVELIN la plus proche du site est à plus de 2 km (Mesure de distance selon Géoportail).

11.2. ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE, FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Il s'agit ici de définir les milieux intéressants d'un point de vue écologique, faunistique et floristique. Il a été pris en compte les zones d'intérêt situées à moins de 3,5 km et n'étant pas séparées par une barrière écologique majeure d'AVELIN (autoroute, voie ferrée). Il revient aux exploitants et ou propriétaires de ces infrastructures, d'étudier leur impact sur ces zones d'intérêt pour la biodiversité (en vert sur la carte ci-dessous ZNIEFF de type I et II)



Source : Géoportail 2019 :

- La ZNIEFF de type 1 : La forêt domaniale de Phalempin, le bois de l'Offlarde, le Bois Monsieur, Les Cinq Tailles et leurs lisières et ses lisières

Identifiant national : 310013741

AVELIN est à proximité (Un peu moins de 1 km à la limite administratifs la plus proche)

ZNIEFF de type 1 – 2^{ème} génération

Cette ZNIEFF est majoritairement occupée par un complexe forestier qui représente une des entités écologiques les plus intéressantes de la région lilloise. En effet, la forêt domaniale de Phalempin constitue le principal massif forestier de la communauté urbaine, et donc attire beaucoup de promeneurs. Ce complexe forestier est situé sur des assises géologiques variées (argile yprésienne, sables, tuffeau, alluvions...) induisant des séquences de végétations suivant des gradients d'hygrophilie, de pH et de trophie au sein des forêts des *Quercus robur* – *Fagetea sylvaticae*. Cet ensemble forestier abrite donc un patrimoine naturel diversifié qui

ne se limite pas aux seuls milieux forestiers, mais aussi aux milieux associés ou périphériques (ourlets, layons, lisières, prairies, étangs, mares...). Parmi les plus remarquables que l'on retrouve principalement dans le bois de l'Offlarde, nous pouvons citer la pelouse-ourlet acidophile du *Conopodium majoris* - *Teucrium scorodoniae*, l'aulnaie- frênaie hygrophile neutrocline à Orme champêtre (*Alnion incanae*), les chênaies acidophiles et acidiphiles à Maïanthème à deux feuilles et Muguet de mai (*Lonicera periclymeni* - *Fagetum sylvaticae* et *Vaccinio myrtilli* - *Fagetum sylvaticae*), sous des formes souvent appauvries, l'herbier aquatique à Hottonie des marais (*Hottonietum palustris*). Grâce à l'extension proposée au bois des cinq tailles, il est possible d'ajouter à cette liste plusieurs végétations aquatiques et amphibies qui complètent la diversité phytocénotique de la zone : Roselière à Phragmite commun et Morelle douce-amère (*Solano dulcamarae* - *Phragmitetum australis*). La seconde extension au Bois Monsieur apporte un contexte écologique et une ambiance très particulière au site avec son relief très perturbé en raison de la présence d'anciennes argilières. Dans les trous d'exploitation longuement engorgés, des saulaies et aulnaies marécageuses prennent place avec des tapis de sphaignes (*Alno glutinosae* - *Salicetum cinerea*). Le fond de vallon est occupé par un fragment de la Frênaie à Laïche espacée (*Carici remotae* - *Fraxinetum excelsioris*). L'absence d'exploitation de ces zones confère au site un degré de naturalité intéressant et agréable. Cependant, d'autres parcelles de l'extension sont fortement exploitées pour la sylviculture et l'étang central n'a aucun intérêt floristique ni phytocénotique. Cette ZNIEFF, très diversifiée en type de milieux est occupée par plus d'une vingtaine de végétations déterminantes de ZNIEFF, et abrite également un bon nombre d'espèces déterminantes (une trentaine dont la moitié est protégées au niveau régional). On peut citer l'Hottonie des marais (*Hottonia palustris*), le Vulpin fauve (*Alopecurus aequalis*), la Laïche allongée (*Carex elongata*), le Callitriche à crochets (*Callitriche hamulata*), le Gnaphale jaunâtre (*Gnaphalium luteoalbum*), le Maïanthème à deux feuilles (*Maianthemum bifolium*), la Véronique à écussons (*Veronica scutellata*)... Vingt-cinq espèces déterminantes de faune ont été recensées dans ces massifs boisés, associés à de vastes plans d'eau, dont seize espèces d'Oiseaux, quatre d'Amphibiens et trois de Rhopalocères. Parmi les Amphibiens présents sur le site, le Triton crêté est inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats ; étant assez commun dans le Nord – Pas-de-Calais, ses populations régionales ont une importance particulière pour la conservation de l'espèce (GODIN, 2003). Le Crapaud calamite est surtout observé dans des habitats d'origine anthropique comme les terrils et mares temporaires, les carrières inondées et les zones d'extraction de granulats (GODIN, 2003). Il colonise sur le site les zones de friche minière. En Annexe IV de la Directive Habitats, cette espèce est peu commune au niveau régional (GODIN, 2003). Concernant les Rhopalocères, le Soufre (*Colias hyale*), espèce rare au niveau régional (HAUBREUX [coord.], 2009), est un papillon migrateur dont l'autochtonie dans le Nord – Pas-de-Calais n'a, à ce jour, pas été démontrée. Le Petit sylvain (*Limenitis camilla*), peu commun à l'échelle régionale, et la Grande tortue (*Nymphalis polychloros*), assez rare en région (HAUBREUX [coord.], 2009), sont tous deux liés au milieu forestier (LAFRANCHIS, 2000). Une espèce déterminante d'Orthoptères a été identifiée sur le site : le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*). Il est fortement menacé d'extinction dans la Liste rouge française pour le domaine néomoral (SARDET & DEFAUT, 2004) ; au niveau régional, l'espèce est assez commune (FERNANDEZ et al., 2004). Le Conocéphale des roseaux fréquente généralement les prairies humides à joncs et autres végétaux hygrophiles (COUVREUR et GODEAU, 2000). La Pipistrelle de Nathusius, inféodée aux milieux boisés (ARTHUR & LEMAIRE, 2009), est classée quasi-menacée à l'échelle nationale (UICN France et al., 2009), elle est peu commune dans le Nord – Pas-de- Calais (FOURNIER [coord.], 2000). L'espèce est également

inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats. Concernant l'avifaune, trois espèces nicheuses sur le site sont inféodées au milieu forestier : la Bondrée apivore, le Pic mar et le Pic noir, tous trois inscrits en Annexe I de la Directive Oiseaux. A l'échelle régionale, le Pic mar et le Pic noir sont classés assez rares (TOMBAL [coord.], 1996). Le Pic mar, dont la population est localisée dans le sud du massif forestier, est inféodé aux vieilles chênaies. L'espèce est en expansion dans le Nord de la France. Ses populations les plus importantes au niveau régional se situent dans les grands massifs boisés de l'Avesnois, tout comme le Pic noir. Celui-ci est inféodé aux hêtraies et aux parcelles de conifères dans le Nord – Pas-de-Calais. La Bondrée apivore, en période de reproduction, fréquente des boisements de plusieurs dizaines d'hectares entourés de plusieurs centaines d'hectares de prairies (TOMBAL [coord.], 1996). Les plans d'eaux et les formations végétales associées du site des Cinq tailles attirent de nombreuses espèces d'Oiseaux de milieux humides, dont les Sarcelles d'été et d'hiver, toutes deux classées vulnérables au niveau national (UICN France et al., 2008), le Canard chipeau et le Grèbe à cou noir, tous deux assez rares dans le Nord – Pas-de-Calais (TOMBAL [coord.], 1996). Le Grèbe à cou noir, pour lequel la ZNIEFF représente un des sites de reproduction majeur dans le Nord – Pas-de-Calais, fréquente en région les plans d'eau de taille moyenne, les bassins de décantation et les argilières. L'espèce niche sur des îlots, généralement en compagnie de Mouettes rieuses. La Mouette mélanocéphale et l'Avocette élégante, également nicheuses sur le site, sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Habitat humain, zones urbanisées	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Route	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autoroute	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Equipements sportifs et de loisirs	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Infrastructures et équipements agricoles	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Taille, élagage	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Entretiens liés à la sylviculture, nettoyages, épandages	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

- **La ZNIEFF de type 1 : Marais d'Ennevelin à Cysoing (Identifiant national : 310013750)**

Situé à moins de 2,5 km de la limite administrative la plus proche.

ZNIEFF Continentale de type 1

Cette large vallée alluviale est la dernière zone de ce type de la région de Lille (vallée non tourbeuse contrairement à celle de la Deûle), relique historique du complexe marécageux de la région du Mélantois. Les marais de Péronne-en-Mélantois, du Fourneau et de Bonnance, font partie du système de zones humides qui longe la Marque jusqu'au Parc du Héron. La quasi-totalité de cette zone subit une inondation hivernale. Elle est occupée par de nombreux étangs, parcourue par de nombreux fossés, et couverte de roselières, mégaphorbiaies et prairies eutrophiles. Il est possible d'observer certains boisements marécageux dominés par les aulnes (forêts indifférenciées de l'Alnion glutinosae), mais une grande surface est également occupée par des peupleraies de diverses natures, certaines correspondant à des sylvo-faciès à *Populus x canadensis* de forêts alluviales de l'Alnenion glutinoso – incanae voire du *Cirsio oleracei* - *Alnetum glutinosae* qui se restructurent sous les plantations anciennes qui ne sont plus gérées. La rivière de la Marque qui traverse les marais est fortement polluée, les nombreuses plantations de peupliers provoquent l'asphyxie des eaux et, dans certains secteurs, l'assèchement des sols, et de nombreux hectares ont été comblés par divers gravats. Ces raisons ne favorisent pas l'expression d'une flore et de végétations exceptionnelles, mais la multiplicité des habitats aquatiques à hygrophiles, leurs potentialités écologiques et la gestion mise en place sur une partie du site en font un site majeur à préserver pour la communauté urbaine de Lille. On peut notamment signaler parmi les végétations d'intérêt patrimonial les roselières eutrophiles du *Solano dulcamarae* - *Phragmitetum australis* et de l'*Oenanthe aquatica* - *Rorippetum amphibiae*, de même que diverses mégaphorbiaies mésoeutrophiles du Groupement à *Cirsium oleraceum* et *Filipendula ulmaria* hébergeant le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*), espèce protégée dans le Nord-Pas de Calais, en notable régression au niveau régional. Au total, cette ZNIEFF accueille une quinzaine de taxons et une dizaine de végétations déterminants, ce qui n'est pas négligeable compte tenu du contexte général et de sa situation géographique. Deux espèces déterminantes d'Amphibiens et deux de Rhopalocères sont présentes sur le site du Marais d'Ennevelin, néanmoins, l'intérêt premier du site concerne l'avifaune, avec dix espèces déterminantes d'Oiseaux dont quatre sont considérés comme étant nicheurs certain à probable. L'Alyte accoucheur, observé sur le site, est inscrit à l'Annexe IV de la Directive Habitats et est assez commun dans la région. Il s'agit de l'espèce régionale d'Anouère la plus terrestre, elle est observée dans tous les habitats qui présentent un caractère rupestre (talus des chemins, carrières, terrils, murs, etc.) (GODIN, 2003). Parmi les papillons de jour présents sur le site, la Thécla du bouleau (*Thecla betulae*) est assez rare dans le Nord – Pas-de-Calais (HAUBREUX [coord.], 2005). Cette espèce fréquente lisières, haies, bois clairs, broussailles et jardins (LAFRANCHIS, 2000). La Gorgebleue à miroir, inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et également commune en région est identifiée comme nicheur probable. Après avoir connue une très forte progression pendant les années 1980-1990, la Gorgebleue à miroir est actuellement assez répandue dans la région. Elle a une préférence pour les milieux fermés comme les roselières et les bosquets de saules,

les milieux plus ouverts et les dépressions de marais constituent quant à eux des terrains de chasse privilégiés (TOMBAL [coord.], 1996). Le Râle d'eau, inscrit à l'Annexe II de la Directive Oiseaux et commun dans la région, est également nicheur probable dans le périmètre de la ZNIEFF. Cette espèce fréquente généralement les milieux humides à végétation herbacée touffue, haute ou basse (phragmitaie, cariçaie, etc.) entrecoupé de vasières (TOMBAL [coord.], 1996). La Bouscarle de Cetti, assez commune en région (TOMBAL [coord.], 1996), est également identifiée comme étant nicheur certain. Le Phragmite des joncs est nicheur probable et six espèces sont nicheurs possible : la Bondrée apivore, le Busard des roseaux et le Martin-pêcheur d'Europe, tous trois inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux, la Grive litorne et la Sarcelle d'été, inscrites à l'Annexe II de la Directive Oiseaux, et la Locustelle lusciniioïde, en danger au niveau national (UICN France et al., 2008). Concernant la malacofaune, *Segmentina nitida* fréquente les milieux aquatiques, mésotrophes à eutrophes, permanents et riches en hydrophytes (CUCHERAT, 2005).

Les facteurs influençant la zone

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Route	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autoroute	Intérieur	Indéterminé	Réel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Réel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les eaux	Intérieur	Indéterminé	Réel
Rejets de substances polluantes dans les sols	Intérieur	Indéterminé	Réel

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Nuisances sonores	Intérieur	Indéterminé	Réel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Réel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Réel
Traitements de fertilisation et pesticides	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Etrépage	Intérieur	Indéterminé	Réel
Fauchage, fenaison	Intérieur	Indéterminé	Réel
Plantations de haies et de bosquets	Intérieur	Indéterminé	Réel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Réel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Réel
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réel
Pêche	Intérieur	Indéterminé	Réel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Réel
Atterrissement	Intérieur	Indéterminé	Réel
Eutrophisation	Intérieur	Indéterminé	Réel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Réel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Réel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Réel

- **La ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Marque entre Ennevelin et Hem**

Identifiant national : 310013373

Situé à moins de 2,5 km de la limite administrative la plus proche.

- *ZNIEFF Continentale de type 2*

La vallée de la Marque correspond à une large vallée alluviale non tourbeuse. Il s'agit de la dernière zone de ce type de la région de Lille, relique historique du complexe marécageux de la région du Mélandtois. Elle est occupée par de nombreux étangs, parcourue par de nombreux fossés, et couverte de roselières, mégaphorbiaies et prairies eutrophiles.

Les pentes faibles de la rivière sont peu propices à l'évacuation des eaux ce qui explique la présence de marais et qu'une grande partie de cette zone subit une inondation hivernale. Historiquement, cette caractéristique a constitué un handicap notamment pour les troupes armées en étant un obstacle à leur progression, ce qui explique l'existence de nombreuses batailles sur le secteur, dont la bataille de Bouvines en 1214.

Les marais de Péronne-en-Mélandtois, du Fourneau et de Bonnance, font partie du système de zones humides qui longe la Marque jusqu'au Parc du Héron. Celui-ci fait partie d'un ensemble de six plans d'eau artificiels, creusés dans une zone marécageuse afin de réguler l'évacuation des eaux de pluie et le régime de la Marque.

Cette ZNIEFF présente une mosaïque d'habitats : boisements marécageux dominés par les aulnes

roselières eutrophiles du Solano dulcamarae - Phragmitetum australis et de l'Oenanthe aquatica - Rorippetum amphibiae

mégaphorbiaies mésoeutrophiles du Groupement à Cirsium oleraceum et Filipendula ulmaria

prairies hygrophiles à mésophiles

A cette grande diversité de milieux est associée une diversité d'espèces tant floristique que faunistique. Ainsi, 19 espèces végétales déterminantes de ZNIEFF dont 9 protégées et 29 espèces faunistiques ont été recensées sur le site, telles que :

la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*)...
le Martin-pêcheur, le Phragmite des joncs, la Gorgebleue à miroir, la Locustelle luscinoïde ...
le Conocéphale des roseaux, la Decticelle bariolée, le Criquet des carrières...
l'Alyte accoucheur, le Triton crêté, la Couleuvre à collier

Les facteurs influençant la zone :

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Autoroute	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Voie ferrée, TGV	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Suppression ou entretien de végétation	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Autres aménagements forestiers, accueil du public, création de pistes	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Envahissement d'une espèce ou d'un groupe	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Antagonisme avec une espèce introduite	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

11.3. 12.3 AUTRES ESPACES PROTEGES

Les espaces naturels de la commune de AVELIN ne comportent pas d'autres statuts de protection de type : Réserve Naturelle Nationale, Arrêté de protection de biotope, sites inscrits et classés de la loi du 2 mai 1930 ou Parc naturel Régional.

11.4. FAUNE ET FLORE A AVELIN

D'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel, 361 taxons terminaux (espèces et infra-espèces) sont présents sur AVELIN.

Quelques espèces envahissantes sont également présentes. On peut également constater la présence de différentes espèces horticoles et/ou ornementales.

11.5. TRAME VERTE ET BLEU

11.5.1. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Le SRCE - TVB, outil d'aménagement du territoire, est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à enrayer sa perte en maintenant et restaurant ses capacités d'évolution et à la remise en bon état des continuités écologiques. Le terme « SRCE » est complété de « TVB » pour inscrire l'élaboration du Schéma en filiation des travaux Régionaux.

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVb) du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 16 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

La trame verte et bleue constitue un moyen de lutter contre l'érosion de la biodiversité. Le schéma régional de cohérence écologique – trame verte et bleue (SRCE-TVb) présente un réseau de continuités écologiques d'importance régionale à maintenir et à reconstituer pour que les espèces animales et végétales puissent comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et assurer ainsi leur cycle de vie.

Le schéma vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires à la circulation, l'alimentation, la reproduction... des espèces, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité. La démarche a été initiée dans la région Nord-Pas-de-Calais dès les années 90 avec l'élaboration d'une Trame verte et bleue, dont les éléments ont été intégrés au SRCE.

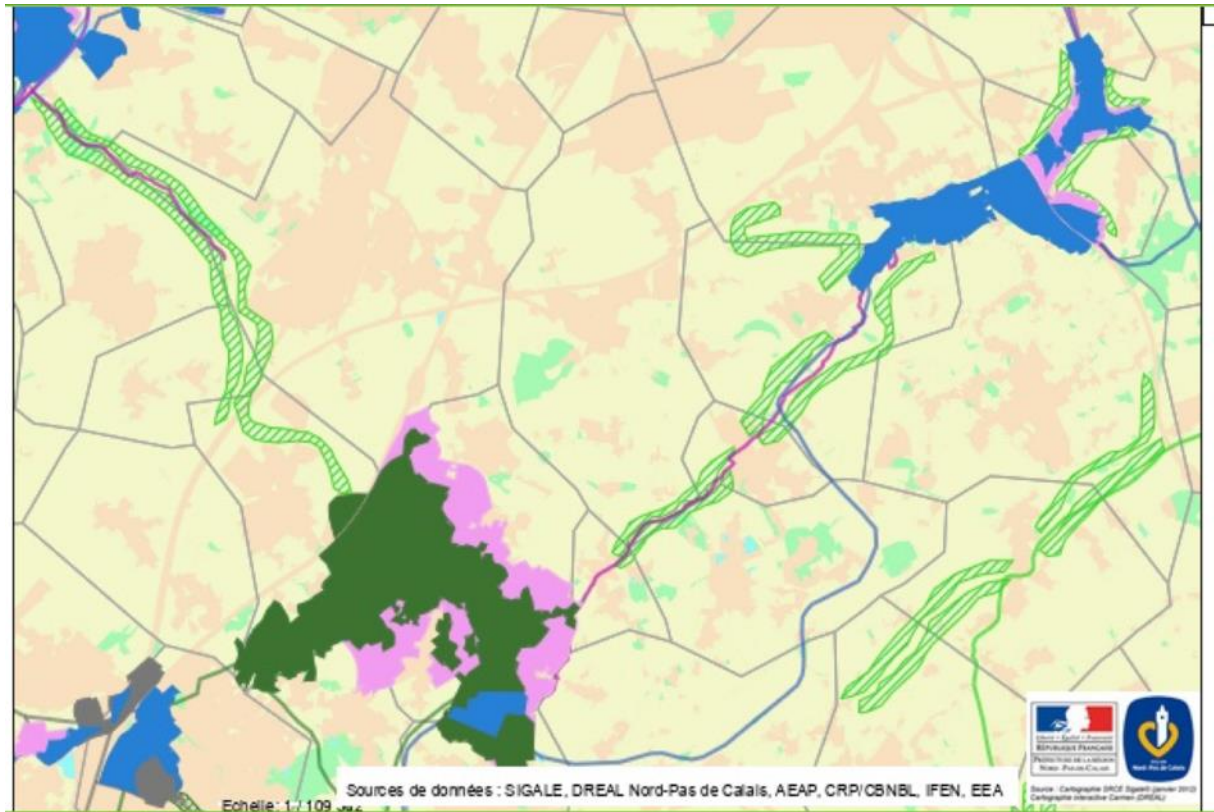
Le_SRCE-TvB_identifie_:

- Des réservoirs de biodiversité (les espaces naturels remarquables, patrimoniaux),
- Des corridors écologiques (les connexions entre les réservoirs, des fonctionnalités potentielles définies sur la base d'espaces naturels relais),
- Des espaces à renaturer (issus de la TvB).

A savoir que le Tribunal administratif de Lille dans un jugement du 26 janvier 2017 n°1409305 et 1500282 a conclu à l'annulation de la délibération n°20141823 du 4 juillet 2014 du Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais approuvant le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.-T.V.B.) du Nord-Pas-de-Calais et de l'arrêté n°2014197-0004 du 16 juillet 2014 du Préfet de Région Nord – Pas-de-Calais portant adoption du schéma Régional de cohérence écologique – Trame verte et bleue (S.R.C.E.-TVB) du Nord – Pas-de-Calais, publié au Recueil Spécial n°165 le 18/07/2014.

Cependant, il est possible de s'inspirer de ce schéma pour identifier les corridors existants ou à renaturer, ou à créer :

Zoom sur la zone concernant AVELIN - fond Carte extraite du SRCE-TVB Nord Pas de Calais (2014)

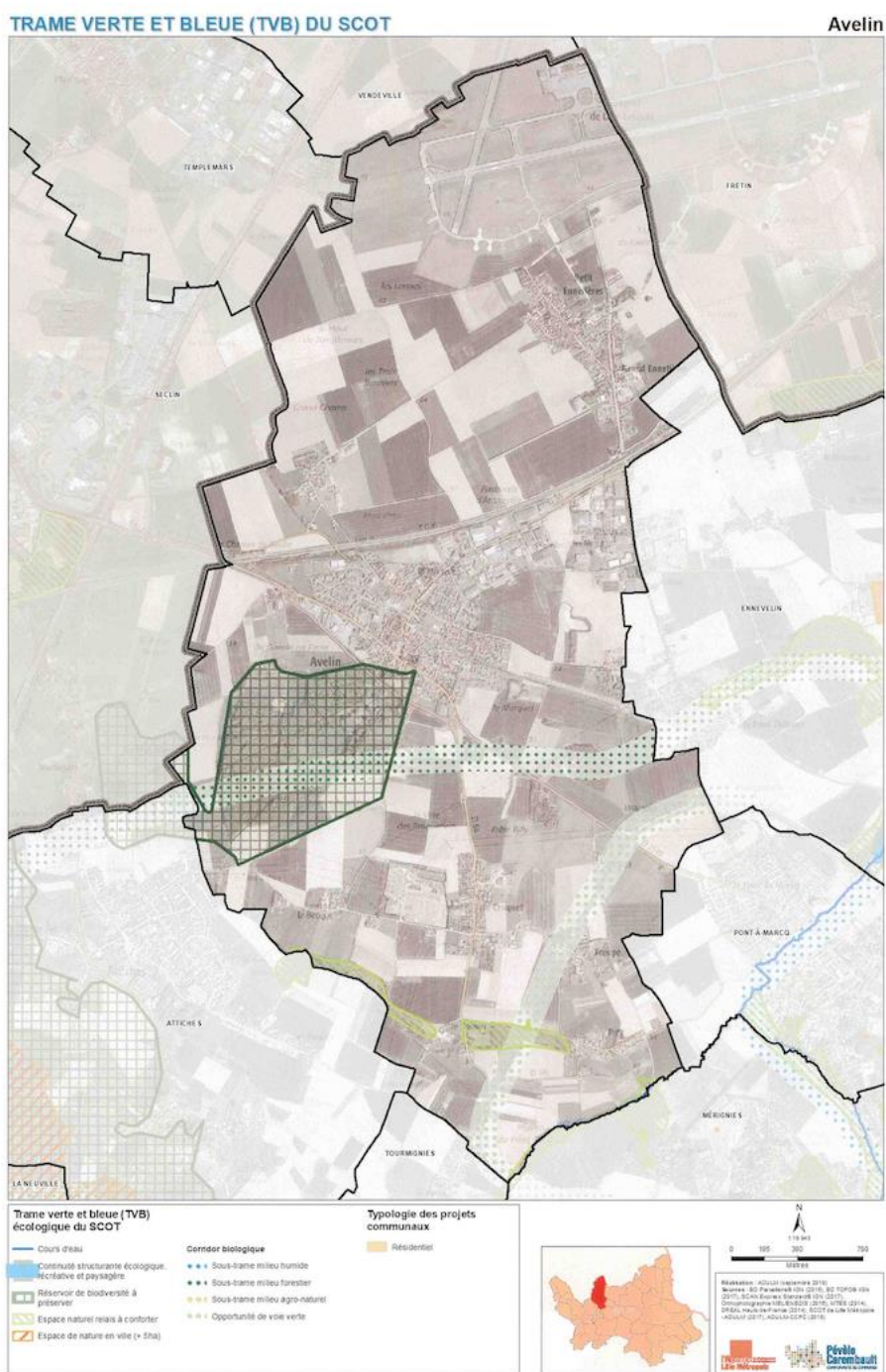


Globalement :

On observe un corridor écologique au sud du territoire de type bande boisée et fluvial.

La Commune s'engage à prendre en compte ces éléments dans sa planification urbaine afin de préserver et renforcer le maillage écologique.

11.6. SITE D'INTERETS ECOLOGIQUES

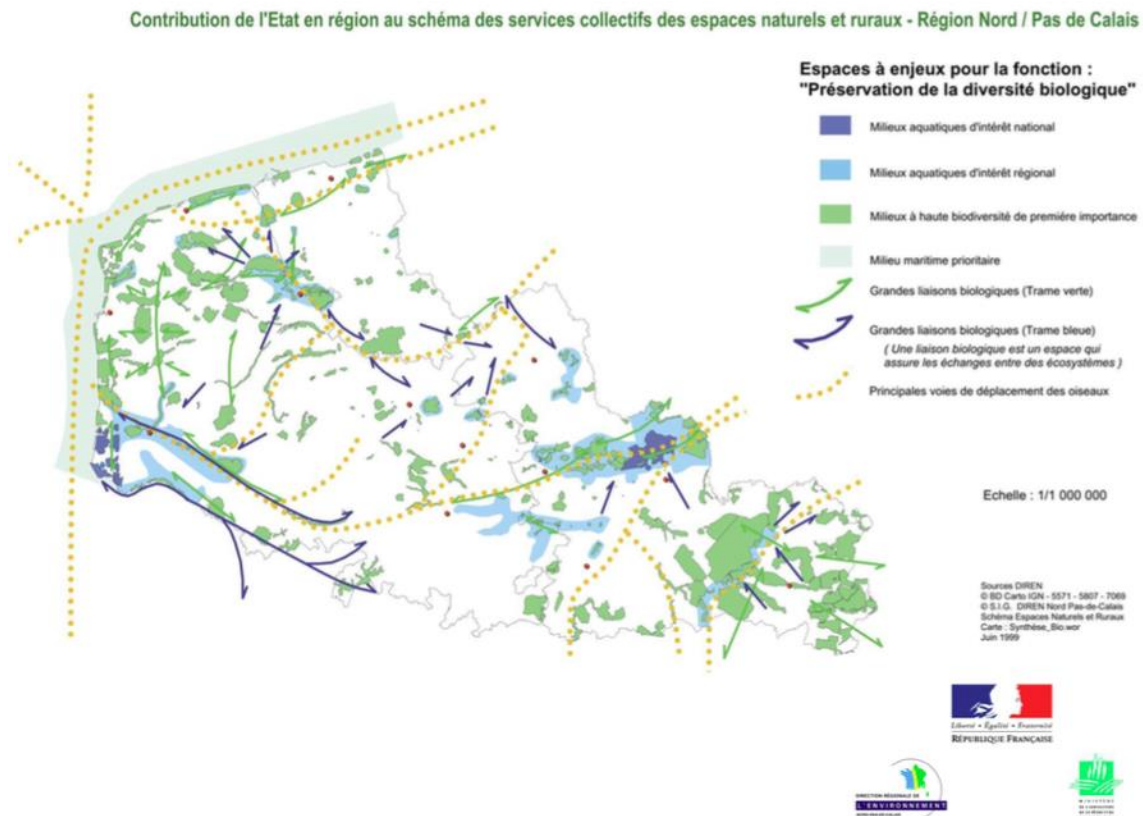


L'Agence d'Urbanisme et De développement de Lille (mise à jour 2018) a réalisé une cartographie présentant la Trame Verte et Bleue (TVB) écologique du SCOT avec un Zoom sur la Commune d'AVELIN.

On constate qu'il y a été repris avec plus de précision, le corridor écologique inscrit au SRCE au sud du territoire. Est, également, considéré comme Réservoir de biodiversité le Bois

d'AVELIN notamment un corridor écologique provenant d'ATTICHES et allant vers ENNEVELIN. Une opportunité de voie pourrait également être existante provenant de TOURMIGNIES.

11.7. AXES DE MIGRATION DES OISEAUX



Axes des migrations dans les départements du Nord et du Pas de Calais,

Source : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux

On considère généralement que la voie principale de migration de l'avifaune au niveau du Nord-Pas-de-Calais est la côte.

AVELIN n'est donc pas situé sur un axe majeur.

La carte ci-dessus permet de localiser les axes de migration principaux et secondaires ainsi que les continuités biologiques locales relatives aux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Des terrains de nourrissage et de repos à l'intérieur des terres sont fréquentés par l'avifaune car ils sont appropriés à cette fonction (terres cultivées, eaux douces, forêts...). L'ensemble des deux départements constitue ainsi une voie migratrice diffuse.

La plupart des vols migratoires s'effectue en altitude sur un front large, et il est donc difficile de tracer un axe précis. Globalement le réseau de corridors biologiques utilisé est le réseau

hydrographique. Les eaux de surfaces constituant des voies secondaires préférentielles de déplacement.

A AVELIN, la proximité des espaces boisés de PHALEMPIN et des marais cités plus haut ainsi que les différentes prairies semble donc appropriée aux déplacements migratoires de certaines espèces mais dans une faible mesure.

DIAGNOSTIC LOCAL DE LA PUBLICITE

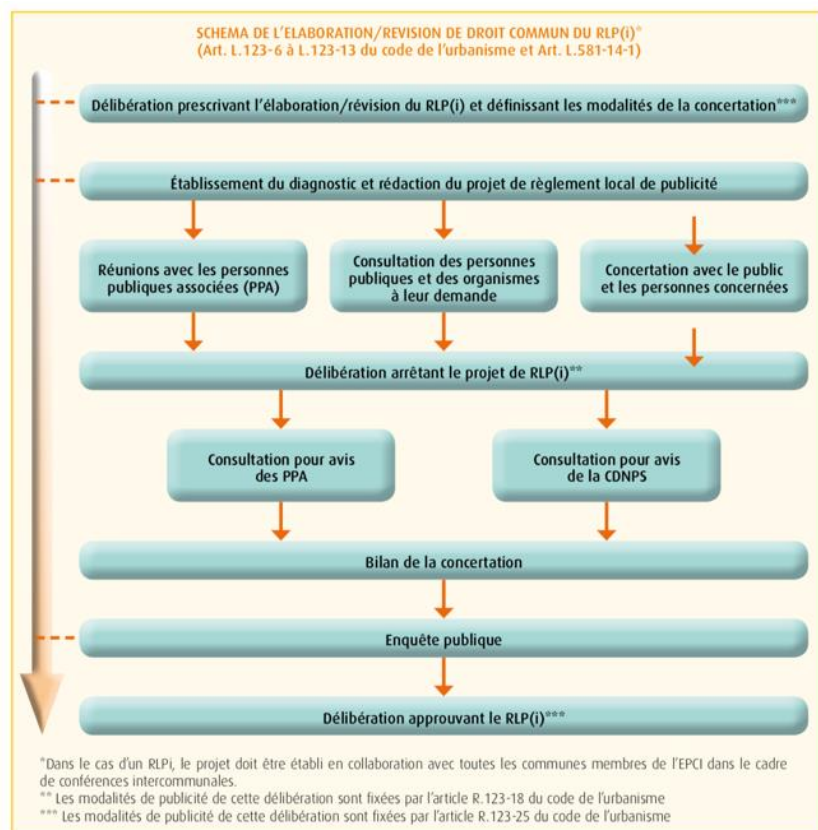
6. DIAGNOSTIC LOCAL DE PUBLICITE

6.1. POURQUOI UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

Par principe, les règles issues du décret 2012-118 du 30 janvier 2012 dites RNP, sont applicables depuis le 1er juillet 2012. Deux hypothèses doivent cependant être distinguées selon qu'il existe ou non un RLP:

- S'il existe un RLP, ce sont les règles de celui-ci qui s'appliquent, jusqu'à ce qu'il soit modifié ou révisé et, en tout état de cause, s'il s'agit d'un RLP 1G, au plus tard jusqu'au 13 juillet 2020. Toutefois, lorsque le RLP est silencieux sur certaines dispositions, ce sont donc les règles nationales qui s'appliquent aux publicités, enseignes et pré-enseignes installées, modifiées ou remplacées à compter du 1er juillet 2012. Par exemple, si le RLP(i) ne prévoit pas de règle locale de densité, c'est la règle nationale de densité issue du RNP qui s'applique ;
- S'il n'existe pas de RLP, les publicités, enseignes et pré-enseignes installées, modifiées ou remplacées depuis le 1er juillet 2012 doivent être conformes au RNP.

L'élaboration d'un Règlement Local de Publicité suit la procédure suivante :



Source : Guide pratique La réglementation de la publicité extérieure

Globalement, afin d’apporter des réponses adaptées aux territoires dans le cadre d’objectifs de protection du cadre de vie, prévention des nuisances visuelles ou encore réduction des consommations énergétiques, une commune peut décider d’élaborer un Règlement Local de Publicité.

6.2. DEFINITION D’UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

Le RLP établit des prescriptions pour l’ensemble du territoire communal ou intercommunal, ou des prescriptions spécifiques selon un zonage qu’il définit. Il veille à adapter le règlement aux réalités locales dans un but de valorisation des atouts architecturaux et paysagers, et de visibilité des activités locales.

Élaboré en concertation et en parallèle de réflexions portant sur la signalisation communale, il permet de mieux guider les usagers vers les différents services, activités et commerces tout en préservant le paysage.

C’est un outil opérationnel pour les acteurs locaux (particuliers, collectivité, professionnels de l’affichage) qui peuvent ainsi s’y référer.

Le document est élaboré par une communauté compétente en matière de PLU. Il peut d’ailleurs être élaboré, modifié ou révisé conjointement à ce dernier. Par ailleurs, une fois approuvé, le RLP est annexé au PLU.

6.3. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic de la publicité extérieure dans la commune a été réalisé à partir d'une analyse de données et du cadre règlementaire applicable sur le territoire et d'un relevé de terrain.

6.3.1. Analyse photographique

Ce diagnostic repose essentiellement sur une analyse photographique.

AVELIN n'est pas particulièrement touchée par les excès de la publicité extérieure sauf, mais dans une certaine mesure, le long des RD 549, de la RD 54 et de la Rue de Seclin.

Cependant, les quelques débordements constatés ne devraient pas avoir lieu et ceci, tout particulièrement dans une commune à forte vocation rurale.

En effet, la proximité de la Ville de Seclin et de ses Zone d'Activités à vocation commerciale a favorisé le développement de la publicité le long de ces axes de déplacements ainsi que dans le centre de la Commune.

Photo



Localisation/Commentaire

Village

Au premier rang panneau permettant de s'orienter dans la Commune pour rejoindre les équipements ou les commerces. Signalisation discrète.

Au fond, panneaux classiques de publicité sur Pignon de maison à réglementer pour mieux les insérer dans le paysage.



Village

Au premier plan enseigne de qualité

Au second plan ancienne publicité dont la peinture est vieillissante



Village

Des enseignes au couleurs multiples



Village

Une enseigne sobre et discrète



Village

Une publicité assez imposante à régler pour l'harmoniser avec le cadre de vie rural



Village

Sobre et réglementaire



RD 549

Multiplication de publicité de grands formats à réglementer



RD 549

Multiplication de publicité de grands formats à réglementer



Rue de Seclin

Multiplication de publicité de grands formats à réglementer



Rue de Seclin

Multiplication de publicité de grands formats à réglementer



D 54

Publicité de grands formats à réglementer

6.3.2. Zones à enjeux

L'enjeu du RLP est d'apporter des réponses à ces problématiques en intégrant les objectifs de qualité paysagère attendus par la commune.

Les zones à enjeux identifiés sont les suivantes :

- **Centre du village**

C'est là où sont localisés les commerces que l'on trouve les principales atteintes paysagères du territoire communal liées à la publicité extérieure.

L'enjeu d'une amélioration est d'autant plus fort que ces axes constituent la première « image » de la commune pour les personnes en transit ou pour les visiteurs.

- **Route de Fretin, la zone d'activité (D54)**

L'entrée de ville depuis le nord-est, traverse un secteur dans lequel on trouve la majorité des grands établissements artisanaux, industriels et commerciaux de la commune.

L'enjeu de maîtrise de la publicité extérieure et donc de la qualité et de la lisibilité de ce secteur est d'autant plus fort qu'il influe sur l'image donnée par la ville dans son ensemble.

- **RD549 et Rue de Seclin**

En venant de Seclin ou de Pont-À-Marcq, ce secteur de la Commune est la première image que les visiteurs ont d'AVELIN. Il s'agit donc ici de réglementer afin de préserver l'image rurale de la Commune.

**COMMUNE DE
AVELIN**



**Zone présentant des
atteintes paysagères**



CABINET CHEROUTRE
Projets & Stratégies Durables

BESOINS ET ORIENTATIONS

7. BESOINS ET ORIENTATIONS

7.1. BESOINS

Du fait de sa situation géographique et de son histoire, la commune est dotée de forts atouts en matière de paysage, elle bénéficie également d'une attractivité forte.

Ce qui est un atout et également un enjeu car la pression foncière y est forte et le développement de la publicité aux portes de Lille et Seclin se développe de façon importante.

Il faut donc adapter aux enjeux de préservation et de mise en valeur paysagère la publicité. Le principe n'étant pas de l'interdire mais de la réglementer afin d'obtenir une harmonisation et cadre de vie préservé.

Rappel des objectifs généraux avancés lors de la délibération prescrivant le RLP notamment :

Ainsi, en élaborant son propre RLP, la commune disposera d'un système formalisé et encadré, permettant de répondre à trois objectifs fondamentaux, dans le respect des orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) d'AVELIN :

- Protéger le paysage et le cadre de vie
- Harmoniser la publicité sur le territoire communal

7.2. ORIENTATIONS

Sur la base du diagnostic, la commune d'AVELIN a défini les grandes orientations et les objectifs de sa politique de maîtrise de la publicité extérieure.

Tout d'abord, **la Commune décide de ne pas créer de zonage pour le RLP**. Donc, l'ensemble du territoire est concerné par les mêmes règles en matière de publicité.

D'autre part, il s'agit de réglementer : **la publicité, les pré-enseignes et les enseignes**.

Au sens de l'article L 581-3 du Titre VIII du code de l'environnement :

- a) Constitue une publicité, à l'exclusion des enseignes et pré-enseignes, toute inscription, forme ou image, destinée à informer le public ou à attirer son attention, tous les dispositifs quel que soit leur format, dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités ;
- b) Constitue une pré-enseigne toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. Conformément aux dispositions de l'article L 581-19 du Titre VIII du code de l'environnement, les pré-enseignes sont soumises aux dispositions qui régissent la publicité ;
- c) Au sens de l'article L 581-3 du Titre VIII du code de l'environnement, constitue une enseigne toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce. L'enseigne est un droit auquel il ne peut être dérogé.

JUSTIFICATIONS DES REGLES

8. JUSTIFICATIONS DES REGLES

Page 4 à 5

Ces paragraphes exposent la structure du règlement mais aussi les fondements à respecter et le champ d'application. Ces éléments sont indispensables à la bonne compréhension et à la bonne application de l'ensemble du règlement

Page 5

Des définitions importantes et les publicités interdites

Page 6

La définition du zonage et le périmètre d'interdiction absolu afin de sauvegarder le cadre de vie et le paysage

Publicités et Pré-enseignes page 7 à 20

Dans un premier point, il est développé les dispositions communes qui définissent les souhaits communaux relatifs à la nature des publicités et pré-enseignes, formes, supports, entretiens...

Il est également évoqué la gestion de la fin d'exploitations. En second lieu est présenté les règles concernant la publicité non lumineuse, la publicité sur le mobilier urbain et la publicité non commerciale.

L'ensemble des règles se justifie par le respect du cadre de vie, l'harmonisation avec le paysage et l'architecture, le respect de la typologie avant tout rurale de la Commune.

Enseignes permanentes page 20 à 29

Dans un premier point, il est développé les dispositions communes qui définissent les souhaits communaux relatifs à la nature des enseignes, leurs positions, leurs qualités et leurs caractéristiques...

Ensuite sont abordées différentes possibilités : les enseignes apposées à plat sur un mur support ou parallèlement à un mur, les enseignes installées perpendiculairement au mur support, les enseignes en toiture, les enseignes scellées au sol ou posées au sol, les enseignes à faisceau de rayonnement laser et autres activités particulières nécessitant une réglementation.

L'ensemble des règles se justifie par le respect du cadre de vie, l'harmonisation avec le paysage et l'architecture, le respect de la typologie avant tout rurale de la Commune.

Enseignes temporaire page 30 à 32

Dans un premier point, il est développé les dispositions communes qui définissent les souhaits communaux relatifs à la nature des enseignes, leurs positions, leurs qualités et leurs caractéristiques...

Ensuite sont abordées des règles concernant des dispositifs particuliers.

L'ensemble des règles se justifie par le respect du cadre de vie, l'harmonisation avec le paysage et l'architecture, le respect de la typologie avant tout rurale de la Commune.